



## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

### « Sud Cornouaille »

Rapport d'activités 2021



# SOMMAIRE

---

<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
<b>I. Les faits marquants du SAGE Sud Cornouaille en 2021</b> .....	<b>4</b>
<b>II. Rappel du contexte</b> .....	<b>5</b>
1. Présentation du territoire .....	5
2. Principaux enjeux identifiés dans le SAGE .....	5
3. Organisation de travail.....	6
<b>III – Animation et Mise en oeuvre du SAGE</b> .....	<b>7</b>
1. Activités de la CLE et des instances associées .....	7
2. Réinstallation de la CLE.....	8
3. Réflexions interSAGE .....	8
4. Renouveau du partenariat entre les 3 structures du SAGE .....	8
5. Avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE .....	9
6. Communication.....	9
7. Etudes complémentaires .....	11
8. Bilan financier de l’action .....	12
<b>IV. Second plan de lutte contre les algues vertes de la Baie de la Forêt</b> .....	<b>13</b>
1. Volet transversal .....	14
2. Actions agricoles .....	20
3. Volet foncier .....	25
4. Volet valorisation économique.....	25
5. Volet curatif des algues vertes.....	26
6. Bilan financier 2021 .....	27
<b>V – Programme de Lutte contre les Contaminations bactériologiques</b> .....	<b>28</b>
1. Littoral Fouesnantais .....	28
2. Bassins versants Aven Belon Merrien .....	31
<b>VI – Programme de Gestion des cours d’eau</b> .....	<b>36</b>
1. Bassins versants de la Baie de la Forêt .....	36
2. Restauration de la continuité écologique sur le territoire de la CCPF .....	40
3. Bassins versants de l’Aven Belon .....	44
<b>VII – Préservation des zones humides</b> .....	<b>51</b>
1. Suivi du Marais de Moustierlin .....	51
2. Projet de réhabilitation du site du Questel.....	52
<b>VIII - Promotion des Techniques alternatives au désherbage chimique</b> .....	<b>53</b>
1. Bassins versants de la Baie de la Forêt .....	53
2. Bassins versants de l’Aven Belon Merrien .....	54
<b>IX – Moyens mobilisés</b> .....	<b>55</b>
1. Equipe d’animation.....	55
2. Bilan financier .....	55

<b>Annexes.....</b>	<b>56</b>
Annexe 1 : Compte rendu des réunions de CLE et avis sur le projet de SDAGE et PGRI 2022-2027 .....	56
Annexe 2 – Outils d’informations destinés aux nouveaux élus de la CLE et des EPCI (guide du SAGE, trombinoscope de la CLE, fiches enjeux) .....	56
Annexe 3 - Arrêtés préfectoraux de renouvellement de la CLE.....	56
Annexe 4– Etude de gouvernance Inter-SAGE Ouest Cornouaille /Odet /Sud Cornouaille.....	56
Annexe 5 – Convention de partenariat renouvelée entre les 3 structures du SAGE (CCPF/CCA/QC) .....	56
Annexe 6– Avis de la CLE.....	56
Annexe 7– Rapport de restitution de l’étude sur l’ensablement de l’Aven et du Belon .....	56
Annexe 8 – Feuille de route en faveur des économies d’eau .....	56
Annexe 9 – Lettres agricoles de la Baie de la Forêt .....	56
Annexe 10 – Bilan de la qualité des eaux de la Baie de la Forêt 2020/2021.....	56
Annexe 11 – Plaquette d’informations sur les conseils individuels .....	56
Annexe 12 – Dossier de candidature pour l’expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)...	56
Annexe 13 – Plaquette d’informations sur les MAEC 2021 .....	56
Annexe 14 – Bilan 2021 de la qualité des eaux sur le territoire du Pays Fouesnantais .....	56
Annexe 15 – Bilan 2021 des actions sur l’Aven Belon Merrien.....	56
Annexe 16 – Bilan du suivi des marais de Mousterlin.....	56

## I. LES FAITS MARQUANTS DU SAGE SUD CORNOUAILLE EN 2021

### JANVIER

**SAGE** : Réinstallation de la **nouvelle Commission Locale de l'Eau** (07/01/2021)

### MARS

**MAQ** : Bilan prospective du CTMA Aven-Bélon-Merrien

### MAI

**PLAV** : Sélection de la Baie de la Forêt pour **expérimenter le dispositif des PSE et recrutement d'un technicien agricole** pour accompagner les 13 agriculteurs engagés

**SAGE** : Déploiement de **l'opération « ici commence la Mer »** sur les communes de Melgven et de Rosporden – 50 nouveaux clous urbains

**MAQ / CTMA Aven Belon Merrien** : présentation du bilan - évaluation et définition concertée des priorités d'actions.

### JUIN

**MAQ** : Lancement des **travaux d'aménagement du site des anciennes lagunes du Questel** à Melgven

**SAGE** : **Avis de la CLE sur le projet de SDAGE et de PGRI Loire Bretagne 2022-2027**

**PLAV** : **Jugement du Tribunal Administratif** – l'Etat est condamné à renforcer les mesures réglementaires sur les BVAV (04/06/2021)

**Suivi du marais de Mousterlin** : mise en route de la STEP de Penfalud en conditions normales après travaux = le suivi du marais de Mousterlin devrait relever des améliorations de résultats notamment dans le suivi bactériologique (juin – juillet)

**Ensablement** : **restitution des résultats des levés topobathymétriques** réalisés sur l'Aven et le Belon (15/06/2022)

**Bactério** : validation par la CLE du **profil conchylicole du bassin versant de Mousterlin** et mise en œuvre des travaux de réhabilitation ANC et AC

### JUILLET

**PLAV** : Parution du **rapport d'évaluation de la Cour des comptes** sur la politique de lutte contre la prolifération des algues vertes (02/07/2021)

**Bactério** : Déclassement saisonnier de la zone de production conchylicole Aven aval (30/07/2021)

**MAQ / CTMA Aven Belon Merrien** : identification, localisation des usages, présentation d'une méthodologie de priorisation des secteurs d'intervention ripisylve et petite continuité

### AOÛT

**SAGE** : restitution de la **feuille de route en faveur des économies d'eau** (CCA/QC)

### SEPTEMBRE

**Restauration de la continuité écologique** : début des **travaux de continuité écologique sur le site de Penfoulic** (désamiantage et vidange de l'étang).

### OCTOBRE

**Régularisation des plans d'eau du Doux Ruat** : validation des 6 dossiers d'Autorisation et **accord de financement de l'AELEB (394 000 euros)**

**MAQ** : validation d'un **scénario d'actions en équipe projet QC**

### NOVEMBRE

**Restauration de la continuité écologique** : **Fin des travaux de réhabilitation du moulin Pell** sur le Moros

**Phyto urbain** : **CCA lauréat du label national « Terres Saines, Communes sans pesticides »**

### DECEMBRE

**Plan AV** : **très faible échouage annuelle d'algues vertes** (année historique – 284 T).

**SAGE** : Renouvellement de la **convention de partenariat entre les 3 structures du SAGE** (CCPF/CCA/QC)

**Bactério** : définition d'un **plan d'actions sur l'Aven aval** (21/12/2021)

**MAQ / CTMA Aven Belon Merrien** : présentation en commission cadre de vie et **approbation en Conseil Communautaire du programme d'actions 2022-2024**

## II. RAPPEL DU CONTEXTE

### 1. Présentation du territoire

Le SAGE Sud Cornouaille est constitué par une multitude de petits fleuves côtiers représentant un linéaire de 806 km (d'après les inventaires locaux). Il couvre une **superficie de 594 km<sup>2</sup>** et concerne **24 communes du Finistère Sud**.

*Les chiffres clés du territoire*

**Région :** Bretagne

**Département :** Finistère

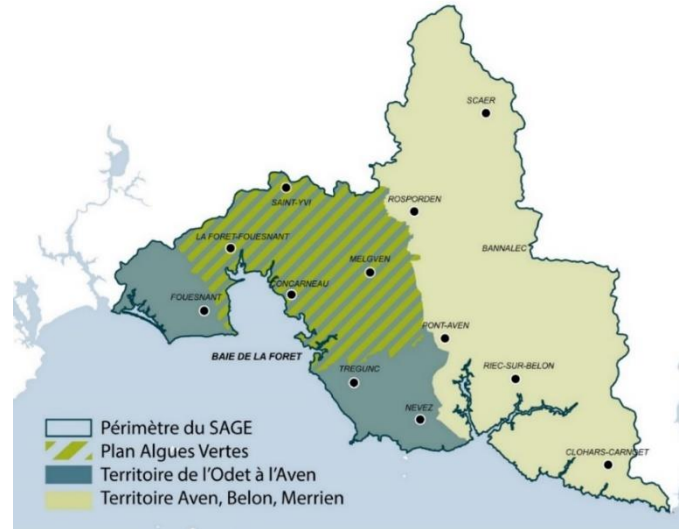
**Communes :** 24 communes dont 8 entièrement intégrées au périmètre

**Superficie :** 594 km<sup>2</sup>

**Population :** 95 000 habitants

**Linéaire de cours d'eau :** 806 km

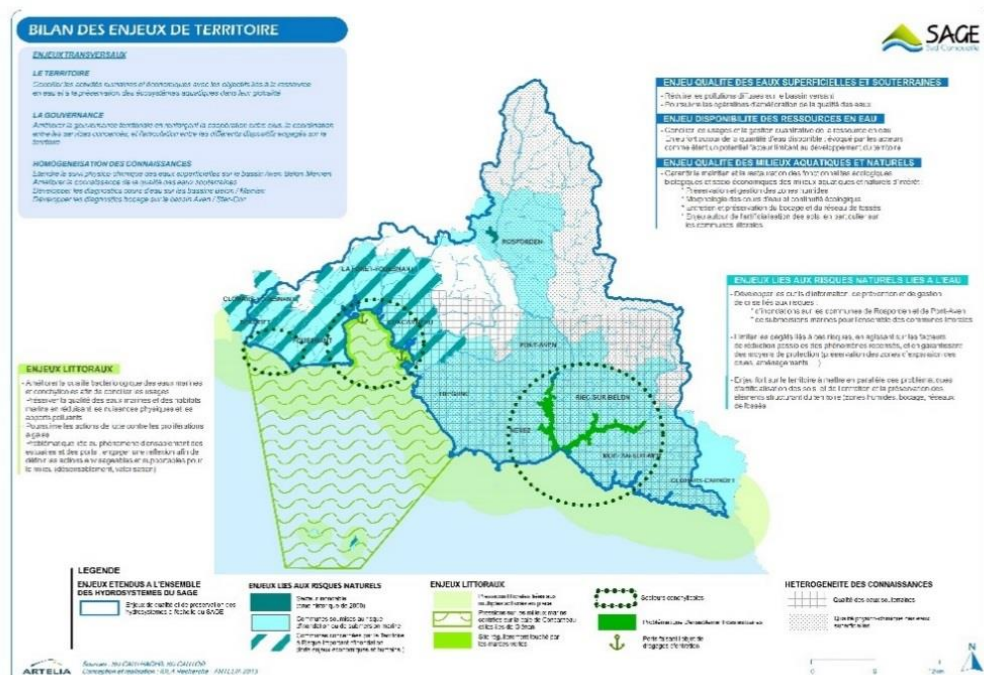
**Linéaire de côtes :** 130 km de côtes



### 2. Principaux enjeux identifiés dans le SAGE

Lors des travaux d'élaboration du SAGE, **5 enjeux thématiques et 2 enjeux transversaux** ont été définis :

- **Qualité des eaux superficielles et souterraines**
- **Disponibilité des ressources en eau** liées à des fragilités en période estivale
- **Qualité des milieux aquatiques et naturels** marquées par des perturbations ponctuelles liées à la continuité et à la morphologie des cours d'eau
- **Enjeux littoraux** liés à la prolifération des algues vertes en Baie de la Forêt et à la sensibilité des usages littoraux vis-à-vis de la qualité sanitaire des eaux
- **Risques naturels liés à l'eau** avec des secteurs vulnérables sur la frange littorale (submersion marine) et sur Rosporden – Pont Aven (débordement de cours d'eau)
- **Concilier les activités humaines et économiques** avec les objectifs liés à la ressource en eau et à la préservation des écosystèmes aquatiques dans leur globalité
- **Améliorer la gouvernance territoriale** en renforçant la coopération entre élus, la coordination entre les services concernés, et l'articulation entre les différents dispositifs engagés sur le territoire



### 3. Organisation de travail

L'animation du SAGE et la mise en œuvre du volet opérationnel sur les bassins versants Sud Cornouaille repose sur une organisation spécifique. Elle s'appuie sur un **partenariat entre 3 collectivités** (CCPF, CCA et Quimperlé Co) pour pouvoir agir à l'échelle des bassins versants. Ce partenariat est formalisé par une convention passée entre les 3 collectivités.

#### 3.1/ Portage du SAGE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, **CCA est la structure porteuse du SAGE**, et assure à ce titre le secrétariat, l'animation et la mise en œuvre du SAGE. Elle assure en outre la coordination et la programmation des actions opérationnelles réparties entre les 3 collectivités.

#### 3.2/ Portage du volet opérationnel

La mise en œuvre du volet opérationnel est organisée selon la répartition suivante :

##### Communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF)

Assure la maîtrise d'ouvrage du programme de lutte contre les contaminations bactériologiques de la mer Blanche, de l'anse de Penfoulic et des marais de Moustérlin

Assure la mise en œuvre des actions milieux aquatiques ainsi que le volet phyto urbain sur son territoire administratif

##### Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)

Assure l'animation du SAGE et la coordination des actions portées par les 3 EPCI

Assure la mise en œuvre des actions milieux aquatiques ainsi que du volet phyto urbain sur son territoire administratif

Assure la mise en œuvre du plan de lutte contre les algues vertes en Baie de la Forêt depuis fin 2018

##### Quimperlé Communauté (QC)

Assure la maîtrise d'ouvrage des actions engagées sur le territoire Aven Bélon Merrien (restauration des cours d'eau et mise en œuvre d'un programme de réhabilitation du bocage / Breizh Bocage).

Assure le suivi de la problématique sanitaire dans les estuaires de l'Aven-Bélon-Merrien

#### 3.3/ Les étapes d'élaboration du SAGE

Fruit de 4 années d'expertise, de concertation et d'études approfondies, l'élaboration du SAGE Sud Cornouaille a été ponctuée par plus de 50 réunions associant les élus locaux, les usagers de l'eau et les services de l'Etat. Initié en 2013, le SAGE Sud Cornouaille a été **approuvé par arrêté préfectoral le 23 janvier 2017**.

- 2011-2012 : *Emergence du SAGE*
- 2013-2014 : *Etat des lieux – Diagnostic, Scénarios tendanciels et alternatifs et Choix de la stratégie*
- 2015-2016 : *Rédaction du PAGD et du Règlement, Instruction administrative, consultation, enquête publique*
- 2017 : *Arrêté préfectoral et mise en œuvre du SAGE*



### III – ANIMATION ET MISE EN OEUVRE DU SAGE

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération

- 0.7 ETP pour l'animation – coordination du SAGE
- 0.05 ETP appui service communication de CCA
- 0.2 ETP appui administratif
- Stagiaire sur les économies d'eau (5 mois)

#### Faits marquants 2021

- **La réinstallation de la Commission Locale de l'Eau** suite aux élections municipales, régionales et départementales
- **L'avis de la CLE sur le projet de SDAGE et de PGRI Loire Bretagne 2022-2027**
- **La restitution de l'étude sur l'ensablement de l'Aven et du Belon**
- **Le renouvellement de la convention de partenariat** entre les 3 structures de SAGE
- **Le déploiement de l'opération « Ici commence la Mer »** sur les communes de Melgven et de Rosporden (50 clous)
- **L'élaboration d'une feuille de route en faveur des économies d'eau** (dans le cadre d'un stage de 5 mois)

#### 1. Activités de la CLE et des instances associées

→ **Objectif n°10 du SAGE : Mettre en œuvre le SAGE et organiser la gouvernance sur le territoire**

Suite à la réinstallation de la Commission Locale de l'eau le 07/01/2021, les instances du SAGE se sont réunies à plusieurs reprises durant l'année 2021. Les principales réunions sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Date	Instances	Objet
07/01/2021	Commission Locale de l'Eau	<b>Réunion d'installation de la CLE</b> → Election du Président, des Vice-Présidents et désignation des membres du Bureau → Validation du bilan d'activités 2019 et du prévisionnel 2021
16/02/2021	Commission algues vertes	→ Bilan de la mise en œuvre des actions du PLAV2
10/05/2021	Réunion politique interSAGE	→ Echanges politiques sur les pistes de mutualisation
09/06/2021	Bureau	→ Préparation de la CLE du 24/06/2021
15/06/2021	GT ensablement	→ Restitution élargie des résultats de l'étude d'ensablement (levés topobathymétriques)
24/06/2021	Commission Locale de l'Eau	→ Avis sur le projet de SDAGE et de PGRI Loire Bretagne 2022-2027 → Profil de vulnérabilité conchylicole du bassin versant de Moustierlin → Avis de la CLE : Création d'une filière de traitement / Ria Environnement → Rapport d'activités 2020
02/07/2021	GT économies d'eau	→ Point d'étapes sur le déroulement stage
28/08/2021	GT économies d'eau	→ Restitution de la feuille de route sur les économies d'eau
17/09/2021	Bureau	→ Avis de la CLE : Projet de PLUi de Quimperlé Communauté → Révision des classements sanitaires des zones de production conchylicole → Renouvellement du Contrat de territoire algues vertes 2022-2024
14/10/2021	Bureau	→ Nouvel examen de l'avis du projet de PLUi de Quimperlé Communauté
21/10/2021	Commission algues vertes	→ Préparation du renouvellement du Contrat algues vertes
29/11/2021	Comité des financeurs	→ Préparation budgétaire 2022
06/12/2021	Commission Locale de l'Eau	→ Renouvellement partiel de la composition de la CLE → Révision des classements sanitaires des zones de production conchylicole → Atlas socio-culturel de la rivière du Belon → Programmation 2022
10/12/2021	Réunion inter SAGE + AELB	→ Echanges sur les attendus de l'AELB vis-à-vis de la feuille de route des 3 SAGE

Une cellule technique de coordination « informelle » a également été instituée pour permettre aux 3 EPCI d'échanger sur les dossiers et de préparer la programmation 2022. **En 2021, elle s'est réunie à 2 reprises.**

► Les supports et compte rendu de réunion de la CLE figure en [Annexe 1](#) ainsi que l'avis de la CLE sur le projet de SDAGE et de PGRI Loire Bretagne 2022-2027.

## 2. Réinstallation de la CLE

Suite aux élections municipales de 2020, la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sud Cornouaille a été renouvelée par arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2020. La réunion d'installation de la nouvelle Commission Locale de l'Eau a dû être reporté au 07/01/2021 en raison du contexte sanitaire.

Lors de cette réunion d'installation, le **guide de présentation du SAGE Sud Cornouaille élaboré avec l'appui de l'AAPPCB** a été valorisé pour présenter le rôle et le fonctionnement du SAGE Sud Cornouaille. Un **trombinoscope des membres de la CLE** a également été élaboré à l'issue du renouvellement de la CLE. **Ces deux documents ont par ailleurs été diffusés auprès des élus des collectivités, les 3 EPCI et les 24 communes concernées par le SAGE Sud Cornouaille. Ils sont présentés en Annexe 2.**

► **ANNEXE 3** : Arrêté préfectoral du 17/07/2018 portant composition de la CLE, Arrêté préfectoral du 21/10/2020 portant modification de la CLE.

## 3. Réflexions interSAGE

Dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme d'interventions, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a demandé à chaque CLE d'établir une feuille de route afin de définir ses priorités d'actions et de rechercher des voies de mutualisation inter-SAGE.

La feuille de route du SAGE Sud Cornouaille a été validée en Commission Locale de l'Eau le 16/09/2019, puis en conseil communautaire des 3 EPCI (le 25/09 à la CCPF, le 26/09 à QC et le 03/10 à CCA).

Partageant 2 masses d'eau côtières « Baie de Concarneau » et « Concarneau large », les SAGE du Sud Finistère (Odet, Ouest et Sud Cornouaille) se sont engagés sur des objectifs de mutualisation de l'animation littorale.

Par courriers en date de janvier et février 2020, l'Agence de l'Eau invite les 3 territoires de SAGE à mener une étude de gouvernance à l'échelle des trois SAGE du Sud Finistère pour étudier les différentes mutualisations possibles.

Afin d'étudier les scénarios de réorganisations, 4 réunions techniques ont eu lieu en 2021 (04 février, 25 mars, 4 mai et 15 juillet) entre les 3 coordinateurs de SAGE. Ce travail a donné lieu à l'élaboration d'un rapport synthétisant la réflexion menée par les 3 structures porteuses de SAGE.

**Lors d'une réunion politique qui s'est tenue le 10 mai 2021, les élus des 3 SAGE ont réaffirmé leur souhait de ne pas créer de nouvelle structure et se sont engagés à renforcer les mutualisations particulièrement sur les enjeux littoraux :**

→ **Littoral** : Organiser une réunion de la commission estuaire et littoral inter-SAGE au moins une fois par an, pour échanger sur les sujets en commun : algues vertes, profils conchylicoles, carénage...

→ **Communication** : Mutualiser autant que de besoin des supports de communication à l'échelle des 3 SAGE ou via l'APPCB (supports de sensibilisation aux enjeux bactériologiques, opération Ici commence la Mer, démarche entretenir au naturel...)

→ **Gouvernance** : Renouveler l'organisation d'une réunion politique entre les 3 SAGE pour échanger sur les sujets communs une fois par an (minimum)

→ **Urbanisme** : Mutualiser l'appui des communes et avis sur les PLU : Répartition entre les structures de SAGE pour les communes limitrophes concernées par 2 SAGE pour qu'il n'y ait pas doublon.

Cette position a été réaffirmée par les élus des 3 SAGE lors d'une rencontre le 10 décembre 2021 avec le directeur de la délégation Armorique de l'AELB.

► L'étude de gouvernance inter SAGE Ouest Cornouaille – Odet -Sud Cornouaille figure en **Annexe 3**.

## 4. Renouvellement du partenariat entre les 3 structures du SAGE

La mise en oeuvre du SAGE Sud Cornouaille et des actions opérationnelles associées s'appuie sur un partenariat entre Concarneau Cornouaille Agglomération, la Communauté de communes du Pays Fouesnantais et Quimperlé Communauté pour pouvoir agir à l'échelle des bassins versants.

Fin 2021, la convention de partenariat qui associe les trois structures partenaires a été renouvelée sur les mêmes bases que la précédente convention. **La principale modification concerne les travaux d'entretien des cours d'eau sur le territoire de la CCPF qui a souhaité reprendre en régie les travaux d'entretien réalisés sur son territoire administratif (hors BV Odet).**

► La convention de partenariat 2022-2024 figure en **Annexe 4**.



## 5. Avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE

Dans ses règles de fonctionnement, la CLE a donné délégation au Bureau pour émettre un avis sur les dossiers soumis à l'avis de la CLE. Il s'appuie sur une grille d'analyse pour pouvoir vérifier la compatibilité des projets avec les dispositions du SAGE.

► En 2021, 4 avis formels ont été rendus (Cf. Annexe 5) :

Dossier	Type	Pétitionnaire	Procédure de consultation	Avis du Bureau
Création d'une filière de traitement sur la commune de Riec sur Belon	ICPE	Ria Environnement	CLE du 24/06/2021 + grille d'analyse	Avis favorable
Extension du réseau d'assainissement des eaux usées sur le secteur côtier de la commune de Névez	Autorisation environnementale	Concarneau Cornouaille	Consultation du Bureau par voie électronique 13/07/2021+ grille d'analyse	Avis favorable
PLU intercommunal de Quimperlé Communauté	Document d'urbanisme	Quimperlé Communauté	Bureau du 14/10/2021 + grille d'analyse	Avis favorable avec une remarque. Quand le Schéma Directeur d'Assainissement sera finalisé, souhait que QC vienne restituer en CLE les résultats de l'étude et en démontrer la cohérence avec le projet de PLUi.
PLU de Rosporden	Document d'urbanisme	Commune de Rosporden	Consultation en cours par voie électronique 19/11/2021+ grille d'analyse	Avis favorable

## 6. Communication

→ *Disposition n° 66 du SAGE : Informer et sensibiliser la population sur les actions du SAGE*

### 6.1/ Site Internet

Le site Internet (<http://sage-sud-cornouaille.fr/>) est régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité et de l'avancement des actions. La maintenance du site fait l'objet d'une prestation avec l'Agence Nateo.

## 6.2 / Opération « Ici commence la Mer »

En 2020, Concarneau Cornouaille Agglomération et la Communauté de communes du Pays Fouesnantais se sont engagées dans l'opération « ici commence la Mer » déjà initiée sur d'autres communes littorales (Vannes, Brest et Quimper notamment). L'objectif est de sensibiliser le grand public sur le caractère séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées et de faire prendre conscience que les déchets jetés près des avaloirs d'eaux pluviales finissent directement à la rivière, puis à la mer.

Des clous urbains gravés « *Ne rien jeter, Ici commence la mer* » ont été implantés devant les grilles de récupération des eaux pluviales et supports de communication (affiches, communiqué et signature électronique) sont venus compléter le dispositif.

**En 2021, le dispositif a été étendu sur les communes amont du territoire. Près de 50 clous urbains « *Ne rien jeter, ici commence la mer* » ont été installés sur les communes de Rosporden et de Melgven. Ces clous viennent compléter les 200 autres installés en 2020 sur les communes littorales entre Fouesnant et Pont Aven.**



### « Un seul mégot peut polluer 500 litres d'eau »

**Melgven** — La seconde campagne « Ne rien jeter, la mer commence ici » a été lancée, mardi. Pour sensibiliser la population, des clous rappellent qu'il ne faut rien jeter dans les caniveaux.

La seconde campagne de sensibilisation « Ne rien jeter, la mer commence ici » a été lancée, mardi matin. Dans le cadre du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Sud Cornouaille, Concarneau Cornouaille agglomération (CCA) et ses communes poursuivent leur engagement en faveur de la qualité des eaux en installant, devant les grilles de récupération des eaux pluviales, un clou doré gravé pour rappeler que les déchets jetés près des avaloirs finissent à la rivière, puis à la mer.



Catherine Esvant, André Fichou, Abel Dambreville (de la municipalité), Stéphane Berteloot (responsable des services techniques) et Mélanie Branallec (du Sage).  
(Photo: Ousst France)

**200 clous urbains installés en 2020**

« L'objectif de cette campagne est de matérialiser le chemin de l'eau, explique Mélanie Branallec, coordinatrice du Sage Sud Cornouaille. On a tendance à penser que les caniveaux acheminent l'eau dans les stations d'épuration pour y être traitée, mais c'est faux. Il y a deux réseaux bien distincts : les eaux usées des bâtiments, qui vont directement dans les stations d'épuration,

et la collecte des eaux pluviales, qui rejoignent la rivière. »

« La séparation des réseaux est un principe général, que ce soit dans le public ou dans le privé », souligne Abel Dambreville, premier adjoint. Pour une raison technique : « En cas

de forte pluie, ce serait une catastrophe », pour la simple raison que la station d'épuration est prévue pour traiter un débit plus ou moins constant. Cela serait impossible de gérer l'apport provenant des toitures, parking, routes, etc.

« Il existe des expérimentations de grilles de récupération sur les avaloirs, mais en termes de gestion, c'est très compliqué, affirme la coordinatrice du Sage Sud Cornouaille. Beaucoup de personnes pensent que les avaloirs, c'est le tout-à-l'égout. »

Cette année, le dispositif des clous urbains est étendu à la commune avec l'installation de 15 nouveaux clous. Avec 200 km de réseaux d'eau pluviales et près de 6 500 grilles et avaloirs recensés sur CCA, les conséquences sur la qualité des eaux et sur ses usages peuvent être importantes.

« Un seul mégot peut polluer 500 litres d'eau. 80 % des déchets retrouvés en mer sont d'origine terrestre. »

Pour Catherine Esvant, maire, c'est la continuité de l'opération réalisée en avril avec son équipe, durant laquelle elle invitait la population à collecter les déchets sur les bords des routes. Là aussi, l'eau des fossés retourne à la rivière. « Le geste est simple : les déchets, c'est à la poubelle. »



## 7. Etudes complémentaires

Pour répondre aux dispositions du SAGE, plusieurs études étaient programmées en 2021 :

### 7.1/ Ensablement de l'Aven et du Belon

→ *Disposition n° 60 du SAGE : Engager une réflexion multi partenariale sur la gestion de l'ensablement dans les estuaires*

#### Rappel du contexte

Dans le cadre de la disposition n°60 du SAGE, les élus du SAGE Sud Cornouaille ont souhaité relancer la réflexion sur l'ensablement et engager une mise à jour d'étude pour connaître l'évolution du phénomène sur les estuaires de l'Aven et du Belon. Un groupe de travail a été constitué et un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage a été missionné. Des levés topo-bathymétriques ont été réalisés en 2019 pour évaluer le taux d'ensablement par comparaison avec les levés antérieurs.

#### Bilan des actions 2021

Ce travail avait été restitué en février 2020 auprès des membres du groupe de travail « ensablement » mais, compte tenu du contexte sanitaire, la restitution élargie aux usagers des 2 estuaires n'a pu être réalisée. L'année 2021 a donc été consacrée à la restitution de l'étude selon les modalités suivantes :

Date	Instances	Objet
15 juin 2021	<b>GT ensablement élargi aux usagers des 2 estuaires</b>	→Présentation des résultats des levés topo-bathymétriques et vérification sur des secteurs clés
09 juillet 2021	<b>Réunion d'échanges entre les élus locaux et les services de l'Etat</b>	→ Préciser la position de l'Etat et le cadre réglementaire si des solutions techniques devaient être envisagées.

D'après cette étude, le bilan sédimentaire est relativement stable sur la période étudiée (2004-2019). Les résultats font néanmoins état de zones de sédimentation localisées au niveau de l'embouchure commune aux deux rias. Lors de la réunion de restitution organisée en juin 2021, les usagers présents à la réunion ont confirmé que les résultats des levés 2019 étaient conformes à leurs observations de terrain.

#### Perspectives de travail

Considérant les conclusions de cette étude (absence d'ensablement significatif) et le coût des études et travaux liés à une opération de travaux (de l'ordre de 500 000 € à renouveler tous les 5 à 10 ans), les élus des 2 EPCI et des communes concernées réunis le 09 juillet 2021 ont décidé de ne pas s'engager dans des opérations lourdes de dragage. Ils ont décidé de faire appel à un prestataire compétent pour animer des ateliers multi-acteurs afin de définir des mesures et actions à mettre en œuvre pour s'adapter aux difficultés d'accès au sein des estuaires.

**Une consultation a été lancée fin 2021. Ce travail se poursuivra en 2022.**

► Le rapport de restitution de l'étude d'ensablement figure en [Annexe 7](#).

## 7.2/ Gestion quantitative de la ressource en eau

→ **Disposition n° 23 du SAGE** : Améliorer la connaissance des ressources mobilisables pour les autres usages sur le territoire du SAGE Sud Cornouaille

### Rappel du contexte

Pour répondre à la disposition n°23 du PAGD, un 1<sup>er</sup> état des lieux de la ressource en eau a été réalisé en 2020 à l'échelle du territoire du SAGE Sud Conrouaille, avec pour objectif une amélioration de la connaissance des besoins et ressources mobilisables sur ce périmètre. Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimperlé Communauté ont souhaité poursuivre la réflexion et travailler à la définition d'une politique en faveur des économies d'eau à l'échelle de leur territoire administratif.

### Bilan des actions 2021

Un stagiaire a été recruté pour une période de 5 mois pour travailler à l'élaboration d'une feuille de route en faveur des économies d'eau. Afin de tenir compte des spécificités locales (en termes d'usages et d'historique d'actions) et de proposer des solutions réalistes, ce stage a été mené selon les étapes suivantes

- La conduite d'entretiens avec différents acteurs du territoire ;
- La réalisation d'un travail bibliographique dans le but de réunir un maximum d'informations ;
- L'identification des principaux postes de consommation en eau sur les 2 territoires

Un groupe de travail a également été constitué pour suivre le déroulement du stage et échanger sur la pertinence de leviers d'actions identifiés. Il a réuni les services et élus de CCA, Quimperlé Communauté, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerces et d'Industries, le Département du Finistère (Finistère Eau Potable 2050) ainsi que le Syndicat Départemental d'Energie du Finistère.

Date	Instances	Objet
10 mai 2021	Réunion de travail CCA / QC	→ Temps d'échanges sur les objectifs du stage et l'échéancier de travail
02 juillet 2021	GT économies d'eau	→ Point d'étape sur les déroules du stage
24 août 2021	GT économies d'eau	→ Restitution de la feuille de route sur les économies d'eau

**Ce travail a abouti à la réalisation d'une feuille de route structurée autour de 9 fiches actions détaillant les leviers d'actions identifiés pour réduire les consommations d'eau auprès des particuliers, des industriels et des touristes.**

► Le rapport de stage et les fiches actions associées figure en Annexe 8.

## 8. Bilan financier de l'action

**Les dépenses liées à l'animation et à la mise en œuvre du SAGE sont de 56 172.62 soit 86 % du budget prévisionnel.**

## IV. SECOND PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES DE LA BAIE DE LA FORET

→ *Disposition n° 58 du SAGE* : Poursuivre la mise en œuvre du plan algues vertes et l'étendre au périmètre élargi par le SDAGE 2016-20210.

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération / Communauté de communes du Pays Fouesnantais

- 0.5 ETP pour l'animation générale (CCA)
- 1.2 ETP pour l'animation agricole (CCA)
- 0.05 ETP (CCPF) pour le suivi du foncier
- 0.12 ETP (CCPF) pour le volet économique
- 0.25 ETP pour le suivi qualité de l'eau (CCA)

### Rappel du contexte

La communauté de communes du Pays Fouesnantais et Concarneau Cornouaille Agglomération sont partenaires depuis 1999 dans les actions préventives de lutte contre les algues vertes en Baie de la Forêt.

Le second plan de lutte contre les algues vertes (PLAV2) de la Baie de la Forêt a été lancé le 10 juillet 2018 et a été officiellement signé le 26 novembre 2018 en Préfecture du Finistère.

**Depuis le 10 juillet 2018, Concarneau Cornouaille Agglomération assure l'animation et la mise en œuvre de ce second plan d'actions en partenariat étroit avec la Communauté de communes du Pays Fouesnantais**

### Contenu du programme d'actions

Le PLAV2 s'articule autour des **5 axes de travail** suivants :

- Axe 1 – Plan de contrôles réglementaires sur 2 sous BV prioritaires (MO : Etat)
- Axe 2 - Actions agricoles » (MO : CCA / prescripteurs agricoles)
- Axe 3 - Volet foncier (MO : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne)
- Axe 4 - Volet valorisation économique (MO : CCA / CCPF)
- Axe 5 - Volet transversal pour animer et suivre le plan d'actions (MO : CCA)

### Les faits marquants 2021

L'année 2021 a particulièrement été marquée par les faits suivants :

- **La sélection de la Baie de la Forêt pour expérimenter le dispositif des Paiements pour Services Environnementaux** et le recrutement d'un technicien agricole pour accompagner les 13 agriculteurs engagés
- La fin du PLAV2 2018-2021 et la **préparation d'un nouveau plan d'actions 2022-2027**
- La finalisation et la **parution du rapport d'évaluation de la Cour des comptes** sur la politique de lutte contre la prolifération des algues vertes
- Le jugement du Tribunal Administratif à l'encontre du Préfet de Région et la **mise en place d'une Zone Soumise à Contraintes Environnementales** à l'été 2022



## 1. Volet transversal

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération

### 1/ Coordination

#### 1.1 Coordination locale du PLAV2 de la Baie de la Forêt

En 2021, les instances du PLAV2 se sont réunies à plusieurs reprises pour assurer localement la coordination des actions et travailler sur le contenu de la nouvelle programmation du PLAV3 :

Date	Instances	Objet
06/01/2021	GT PSE	→ Etude PSE : Fiches techniques Indicateurs
14/01/2021	GT PSE	→ Dimensionnement financier PSE
25/01/2021	Cotech PLAV	→ Articulation du volet réglementaire et des accompagnement individuel
28/01/2021	GT PSE	→ Etude PSE : choix des trajectoires
08/02/2021	GT Chantier Co	→ Présentation du nouvel arrêté
11 et 12/02/2021	Ateliers agricoles PSE	→ Etude PSE : ateliers avec les agriculteurs intéressés par le dispositif
16/02/2021	Commission algues vertes	→ Bilan des actions 2020 → Perspectives de travail 2021
23/02/2021	GT PLAV-éco	→ Préparation réunion agrilocal et agriculteurs
09/03/2021	GT PSE	→ Etude PSE : Bilan de l'étude – point d'étape
15/03/2021	Réunion Agrilocal	→ Présentation de la plateforme et table ronde
16/03/2021	COFIL PSE	→ Etude PSE : restitution et validation
12/05/2021	Groupe de Concertation Agricole	→ Prépa expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux → Point sur les actions agricoles
07/06/2021	Réunion technique + partenaires	→ Prépa renouvellement du Contrat algues vertes
24/06/2021	GCA	→ Préparation Réunion Information PSE
28/06/2021 30/06/2021 01/07/2021	Réunion d'information PSE	→ 3 réunions d'information à destination des agriculteurs → Présentation du dispositif → simulation par typologie d'exploitation
07/07/2021	Réunion politique + partenaires	→ Prépa renouvellement du Contrat algues vertes
26/08/2021	Réunion politique + partenaires	→ Prépa renouvellement du Contrat algues vertes
29/09/2021	Groupe de Concertation Agricole	→ Echanges sur le renouvellement du Contrat AV → Point sur les actions agricoles
21/10/2021	Commission algues vertes	→ Prépa renouvellement du Contrat algues vertes
08/12/2021	Réunion technique ZSCE	→ Echanges sur les mesures de la future ZSCE
23/11/2021	Groupe de Concertation Agricole	→ Présentation des 13 agriculteurs engagés en PSE → Présentation de l'arrêté PAR 6 bis et du travail en cours sur le futur arrêté ZSCE
07/12/2021	Réunion	→ Lancement de l'expérimentation PSE avec les 13 agriculteurs engagés

► Au total, **25 réunions** ont été organisées localement en 2021.



## 1.2 Coordination régionale du PLAV2

Dans le cadre de la coordination régionale du PLAV2, de nombreuses réunions ont été organisées par les partenaires :

Date	Instances	Objet
12/01/2021	Cotech PSE	→ Réunion de l'agence de l'eau sur l'étude PSE
28/01/2021	Réunion d'échanges avec les élus des 8 BVAV	Réunion politique avec la Région Bretagne (visio)
09/02/2021	COPIL Régional	→ Point sur l'évaluation de la Cour des comptes → Cadre de renouvellement du Contrat algues vertes
10/02/2021	Cotech Reliquat	→ Bilan campagne 2020 et préparation campagne 2021
22/02/2021	Cotech PSE	→ Etude PSE : seuils et pondérations
10/03/2021	Cotech PSE	→ Point spécial BZH
24/03/2021	Cotech Chantier Co	→ Bilan et suivi
17/05/2021	Cotech Reliquat	→ réorganisation de la future campagne suite au questionnaire
21/05/2021	Cotech PSE	→ Point spécial BZH
28/05/2021	Cotech régional	→ Prépa prolongation du PLAV
08/06/2021	Cotech régional	→ Volet connaissance
09/06/2021	Cotech MAEC	→ programmation
17/06/2021	Cotech PSE	→ Appli Web PSE
22/06/2021	Cotech PSE	→ Projet PSE BZH
02/09/2021	COPIL Régional	→ Point sur les évolutions réglementaires liées au jugement du TA → Prépa renouvellement du Contrat algues vertes
09/11/2021	Cotech régional	→ Prépa prolongation du PLAV
22/11/2021	COPIL Régional	→ Point sur les études scientifiques → Prépa renouvellement du Contrat algues vertes
24/11/2021	Réunion départementale	→ Prépa ZSCE

► Au total, l'équipe d'animation du PLAV2 a participé à **18 réunions** organisées par la coordination régionale du PLAV.

## 1.3 Suivi de l'évaluation de la politique de lutte contre les algues vertes

La Cour des comptes et la Chambre régionale des comptes de Bretagne ont engagé conjointement une **évaluation de la politique publique sur le volet préventif des plans de lutte contre les algues vertes en Bretagne**. Cette évaluation n'a pas vocation à se limiter au seul critère financier mais vise à évaluer si les mesures instaurées depuis plus de dix ans ont eu un effet significatif sur la réduction de la prolifération des algues vertes. Elle porte sur la durée des deux plans (depuis 2010).

Engagée au second semestre 2019, cette évaluation a été ponctuée en 2020 par de nombreux échanges et rencontres avec les structures porteuses du PLAV et les acteurs locaux et s'est poursuivie en 2021 selon les étapes suivantes :

Date	Objet
Janvier 2021	<b>Réception de deux documents confidentiels</b> : un relevé d'observations provisoires et un cahier territorial propre à la Baie de la Forêt
29 janvier 2021	<b>Envoi des observations</b> sur le cahier territorial de la Baie de la Forêt ainsi que sur les recommandations formulées dans le Rapport d'Observations Provisoires
23 avril 2021	Envoi du rapport aux acteurs concernés avec un délai d'un mois pour répondre
11 mai 2021	<b>Audition</b> avec la formation commune Cour des comptes – Cour régionale des comptes
2 juillet 2021	<b>Publication du rapport</b> d'évaluation de la politique de lutte contre les algues vertes

**Le contrôle a été particulièrement lourd et chronophage pour les équipes techniques.**

## 2/ Communication

Dans la continuité des actions de communication de l'année précédente, les actions et informations relatives au territoire sont mises en avant par différents outils :

- E mailing et sms auprès des agriculteurs : informations, réunions, invitations aux animations
- Communiqué de presse et point presse sur les animations collectives (ex : essai semis direct)
- Alimentation des sites Internet du SAGE avec la création de pages dédiées aux agriculteurs puis création d'une actualité agricole sur les sites de CCA et CCPF (ex : article sur les semis de couverts précoces).
- Diffusion papier de la lettre agricole envoyée à l'ensemble des agriculteurs du territoire.

Le format de cette lettre a été réduite à une page recto/verso à la demande des exploitants. Elle est diffusée 4 fois par an et pourra proposer des numéros spéciaux en 2021 comme par exemple la présentation du dispositif PSE ou des MAEC. De manière générale cette lettre a vocation à présenter les différents outils proposés aux agriculteurs du territoire :

- Accompagnements techniques individuels financés,
- Appui aux aides à l'investissement de la Région Bretagne en matériel agro-environnemental,
- Prestations de semis de couverts,
- Animations agricoles.

### ► Les lettres agricoles et communiqués de presse figurent en Annexe 9.

**Lettre agricole de la Baie de la Forêt - Concarneau**  
Lettre #10 - mai 2021

**Groupe de travail PSE de 8 mars 2021**

**Informations dans la prochaine lettre agricole dédiée à ce sujet.**

**LES INSCRIPTIONS AUX CHANTIERS COLLECTIFS DE SEMIS DE COUVERT**

Les Etl et CUMA sont financées pour implanter des semis sur les parcelles de périmètre de Plan de Lutte contre les Algues Vertes. Quels semis entrent dans le dispositif ?

**LE SEMIS SOUS MAÏS**

Il ne faut pas implanter du maïs, il peut agir comme un piège à algues vertes. Les couverts sous maïs se développent parallèlement au maïs sans gêner ni compétition avec lui. Lorsque la récolte, une parcelle est en cours d'implantation et peut être plantée.

Culture de couverture	Mois de plantation	Date limite d'implantation
Orge d'hiver	entre le 1er Mars	Fin mai
Avoine d'hiver d'été	entre le 1er Mars	Fin mai
Pomme de terre ou légumineuse récoltée après la récolte	entre le 1er Mars	Fin mai

**À NOTER : LA SEMENCE EST À LA CHARGE DE L'AGRICULTEUR. COUVERTS AVANT LE 15 MAI !**

Le financement de ces prestations est un bon bon pour tout le monde. Les agriculteurs qui font leur prestation en termes de réduction d'azote. Les exploitants qui font leur prestation économique des exploitants !

ETA Le Gall - Tél. 02 98 19 22 23  
ETA Le Traff - Tél. 02 98 19 21 34  
ETA Filtier - Tél. 02 98 19 14 18  
ETA Gourin - Tél. 02 98 19 24 44  
CUMA Mûres - Tél. 06 88 25 93 33

SAGE www.sage-sud-cornouaille.fr  
Région Bretagne  
CCA Cornouaille

### Des agriculteurs s'engagent pour la qualité de l'eau

L'Agence de l'eau Loire Bretagne rémunère des agriculteurs pour leurs actions en faveur de la qualité des eaux. Sur le bassin-versant de la baie de la Forêt, le dispositif est porté par CCA.

**Rapportage**

Plus encore qu'ailleurs, la qualité de l'eau est une préoccupation majeure en Bretagne. Dans le Pays de Concarneau, c'est encore plus vrai sur les bassins-versants qui alimentent les zones littorales qui servent à la consommation de la population et qui se trouvent dans la baie de la Forêt. C'est pourquoi, la pollution des eaux de surface est une préoccupation majeure de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. C'est pourquoi l'Agence de l'eau Loire Bretagne a financé des agriculteurs pour qu'ils mettent en place des bandes enherbées de 10 m de large le long des rives de l'eau afin de limiter l'érosion.

Pour les employer à leur plein potentiel, CCA et le Pays breton ont mis en place un dispositif de paiement pour services environnementaux (PSE).

« Nous sommes très fiers de voir nos agriculteurs s'engager pour la qualité de l'eau. C'est un véritable engagement qui va bénéficier à toute la population de la région. Nous espérons que ce dispositif pourra être étendu à d'autres bassins-versants. »

« Tout le monde ne réalisait pas ce genre de travaux, mais avec tous les autres, nous avons pu réaliser plus de 1000 m de bandes enherbées. C'est un véritable engagement qui va bénéficier à toute la population de la région. »

« Nous sommes très fiers de voir nos agriculteurs s'engager pour la qualité de l'eau. C'est un véritable engagement qui va bénéficier à toute la population de la région. »

« Nous sommes très fiers de voir nos agriculteurs s'engager pour la qualité de l'eau. C'est un véritable engagement qui va bénéficier à toute la population de la région. »

### Une table ronde instructive entre agriculteurs et coopératives

La réunion proposée aux agriculteurs, jeudi 14 mai, par Caroline Chauvier, animatrice au GAB29, Christian Rivière, vice-président de l'Union bretonne de la CCFP, et Dylan Le Corne de CCA.

Le thème de la réunion était « Quelles cultures pour limiter les nitrates ? »

« Cette réunion a permis de partager des expériences et de discuter des solutions possibles. Les agriculteurs ont pu échanger avec les représentants des coopératives et des associations. C'est une très bonne initiative. »

### À Trégunc, démonstration de semis direct

Une démonstration de semis à la Baie de la Forêt, vendredi.

« C'est une très bonne initiative. Les agriculteurs ont pu échanger avec les représentants des coopératives et des associations. C'est une très bonne initiative. »

### Les sur-semis expliqués aux agriculteurs à Saint-Yvi

Le thème de la réunion était « Quelles cultures pour limiter les nitrates ? »

« Cette réunion a permis de partager des expériences et de discuter des solutions possibles. Les agriculteurs ont pu échanger avec les représentants des coopératives et des associations. C'est une très bonne initiative. »



### 3/ Suivi qualité de l'eau

► Le rapport détaillé de la qualité de l'eau est présenté en Annexe 10.

#### 3.1 Protocole de suivi

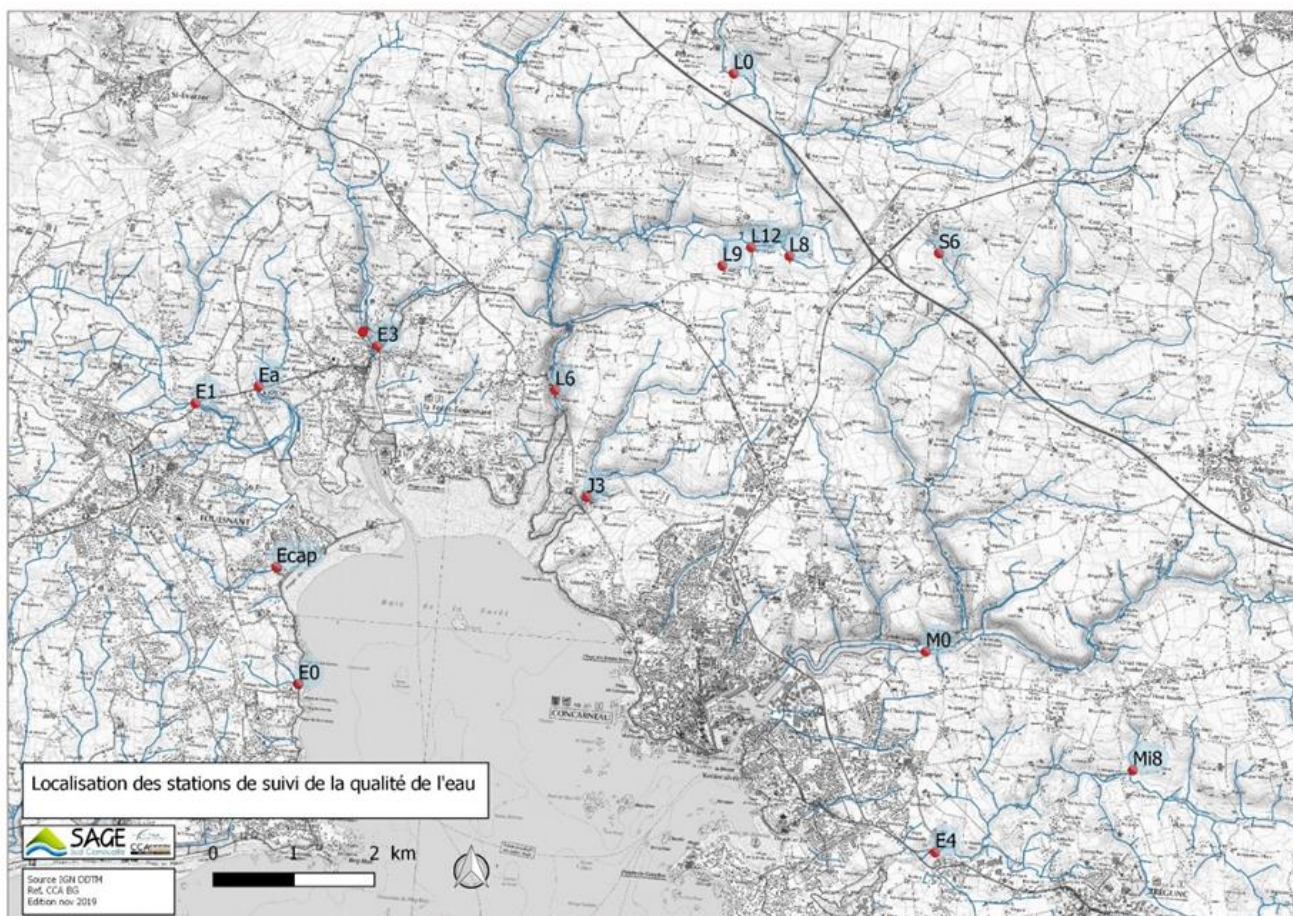
Le suivi est assuré sur **16 stations** réparties sur le territoire du PLAV 2 :

- 10 stations sont prélevées toutes les 2 semaines : ce sont les stations localisées aux exutoires des principaux cours d'eau (4 stations « historiques » PLAV1, et 6 stations « extension » PLAV2)
- 6 stations sont prélevées une fois par mois : ce sont des stations localisées sur les sous bassins identifiés « points noirs »

Sur ces 16 stations, les paramètres Nitrate, phosphore total et ortho-phosphate sont analysés. Les analyses sont effectuées par le laboratoire Départemental LABOCEA. Ces données sont également intégrées au logiciel BEA (Evaluation Bassin Actions) pour une valorisation Régionale par la DREAL

Afin d'intégrer le suivi national, les stations manquantes du territoire ont fait l'objet d'une SANDERISATION. Le tableau ci-contre identifie l'ensemble des codes du territoire.

	Cours d'eau	Station	Code SANDRE	Type
1	Minaouet	E4	4345005	PLAV 1
2	Saint Laurent	L6	4345004	PLAV 1
3	Saint Jean	J3	4345006	PLAV 1
4	Moros	M0	4184200	PLAV 1
5	Cap Coz	Ecap	4345029	PLAV 2
6	Pontérec	Ea	4345028	PLAV 2
7	Bot Conan	E0	4345025	PLAV 2
8	Penalen	E1	4184100	PLAV 2
9	Pen ar Ster	E2	4345026	PLAV 2
10	Stang	E3	4345027	PLAV 2
11	Saint Laurent	L0	4345030	S/ BV
12	Saint Laurent	L8	4345031	S/ BV
13	Saint Laurent	L9	4345032	S/ BV
14	Saint Laurent	L12	4345002	S/ BV
15	Styval	S6	4345034	S/ BV
16	Minaouet	Mi8	4345033	S/ BV



### 3.2 Résultat des analyses de la période hydrologique 2020/2021

L'année hydrologique fait référence à une période qui débute le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. La notion « d'année hydrologique » permet, entre autres, de représenter la période hivernale en un seul bloc. Ainsi, l'année hydrologique 2020/2021 s'étend du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 septembre 2021.

#### Evolution des teneurs en nitrates depuis 2010

Les résultats des quantile 90 sont représentés sur le graphique ci-dessous.

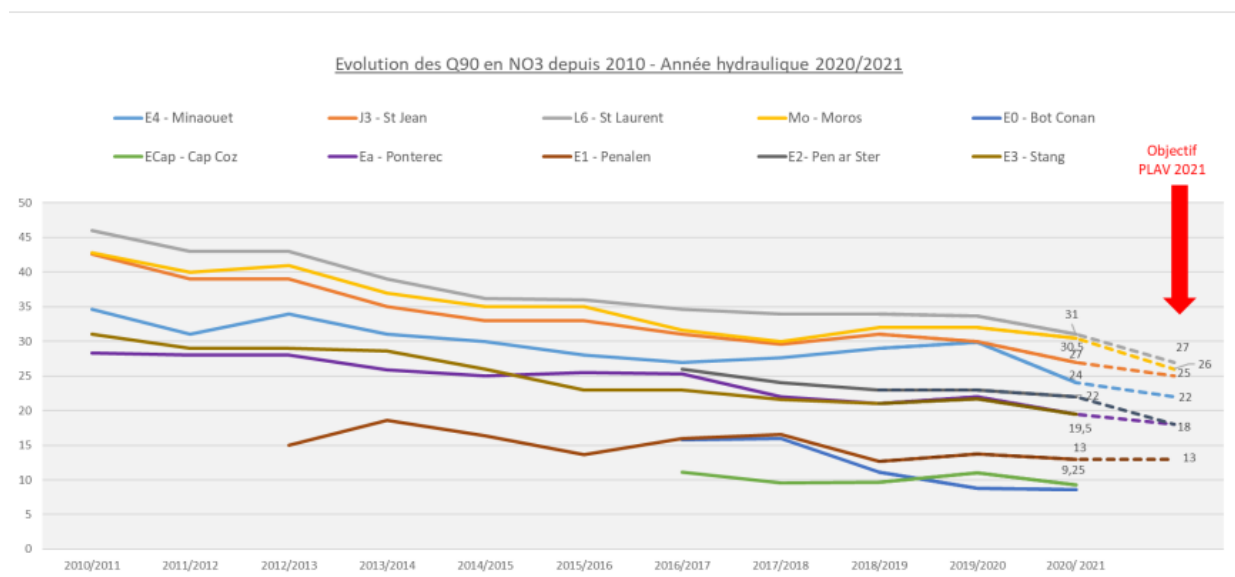


Figure 15 – Evolution des Q90 depuis 2010 en fonction des objectifs de résultats du PLAV 2 (2021)

Depuis l'année hydrologique 2008 / 2009, la tendance est à la baisse généralisée. Cette baisse est toutefois moins marquée depuis 2017. Pour la période hydrologique 2020 / 2021, la diminution de Q90 est à nouveau marquée, et ce sur l'ensemble des exutoires. Cette évolution a par ailleurs été observée sur les autres Baies algues vertes du Sud Finistère.

#### Les flux pondérés par l'hydraulicité en Baie de la Forêt

Le calcul des flux pondérés par l'hydraulicité permet de s'affranchir du paramètre pluviométrie en positionnant simplement la pluviométrie par rapport à une année dite « normale ou moyenne ».

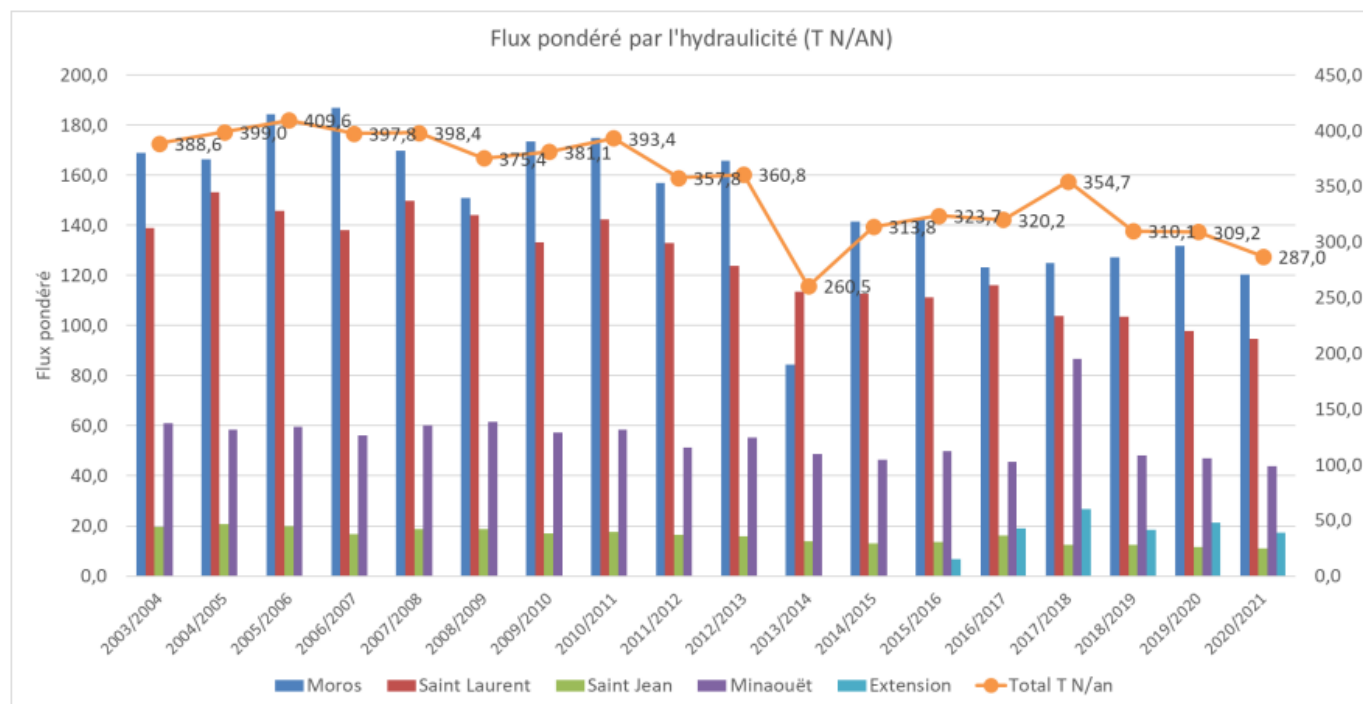


Figure 12 : Evolution des flux d'azote pondérés par l'hydraulicité (en T N/an)

En s'affranchissant partiellement de l'influence de la pluviométrie, l'analyse des flux pondérés par l'hydraulicité montre une baisse globale de ces flux en azote depuis l'année hydrologique 2005/2006. Ce graphique confirme la forte baisse constatée sur les graphiques précédents, de l'ordre de 10%.

## Atteinte des objectifs du PLAV2 à l'échéance 2021

Les objectifs qualité du programme Algues vertes sont basés sur les quantiles 90. Pour l'année hydrologique 2020/2021, les résultats sont les suivants :

Exutoire	Quantile 2020/2021	Objectif 2015		Objectif 2021		Ecart à l'objectif 2021	
		Ambition	Résultat	Ambition	Résultat		
Moros	<b>30,5</b>	33,8	<b>Atteint</b>	26,0	Non atteint	4,5	15%
St Laurent	<b>31,0</b>	35,4	<b>Atteint</b>	27,0	Non atteint	4,0	13%
St Jean	<b>27,0</b>	32,4	<b>Atteint</b>	25,0	Non atteint	2,0	7%
Minaouet	<b>24,0</b>	26,1	<b>Atteint</b>	22,0	Non atteint	2,0	8%
Bot Conan	<b>8,6</b>	- - -		- - -			
Cap Coz	<b>9,3</b>	- - -		- - -			
Pontérec	<b>19,5</b>	- - -		18,0	Non atteint	1,5	8%
Penalen	<b>13,0</b>	- - -		13,0	<b>Atteint</b>	0,0	0%
Pen ar Ster	<b>22,0</b>	- - -		18,0	Non atteint	4,0	18%
Stang	<b>19,5</b>	- - -		- - -			

*Tableau 4 : Présentation de l'écart aux objectifs qualitatifs du SAGE*

Les résultats obtenus sur la période 2020 /2021 montrent que l'objectif qualité est atteint au moins sur le Penalen, et que les efforts à fournir sur les autres cours d'eau sont de l'ordre de 10 à 15%, ce qui confirme la tendance positive de ce bilan 2020 / 2021

## 2. Actions agricoles

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération

### 1/ Conseils individuels

#### 1.1 Fonctionnement général

Sur la Baie de la Forêt, 9 organismes de conseils agricoles ont été agréés par la DRAAF pour dispenser des conseils individuels pour les agriculteurs volontaires. Les accompagnements sont pris en charge à 100% par le Plan de Lutte contre les Algues Vertes 2, seule la TVA reste à la charge des agriculteurs.

Les conseils individuels sont de différentes natures :

- 2 accompagnements systémiques qui considèrent l'ensemble de l'exploitation
- 4 accompagnements spécifiques qui se concentrent sur une thématique donnée de l'itinéraire technique
- Le diagnostic agroenvironnemental

**En janvier 2021, une plaquette d'information présentant les modalités de conseils individuels a été diffusée aux agriculteurs du territoire pour que le plus grand nombre puisse en bénéficier.**

► La plaquette d'informations est présentée en [Annexe 11](#).

#### 1.2 Avancées sur le territoire de la Baie de la Forêt :

Parmi les 9 organismes de conseil agricoles agréés, INNOVAL (anciennement BCEL), PATURESENS et la Chambre d'agriculture sont les plus sollicités.

	Nombre d'exploitation	INNOVAL	PATURESENS	Chambre d'agriculture	Montant Total Prestation
Diagnostic	0				0,00 €
Evolution de système	3	2		1	2 250,00 €
Projet structurant	1			1	1 500,00 €
Gestion de l'herbe	3	1	2		3 250,00 €
Gestion de l'azote	2	2			1 375,00 €
Gestion de l'azote (légumes)	0				0,00 €
Gestion de l'interculture	0				0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>8 375,00 €</b>

**Au total, 9 exploitations ont demandé un accompagnement individuel et personnalisé gratuit ce qui représente 8 375,00 € de financement PLAV. Seulement 2 exploitations ont sollicité un accompagnement technique gestion de l'azote. Néanmoins, les exploitants peuvent réaliser ce même accompagnement avec leur prestataire habituel, auquel cas il n'est pas comptabilisé ici.**

La difficulté à mobiliser plus largement ce dispositif d'accompagnement direct est commune à l'ensemble des territoires. La coordination régionale s'est saisie du sujet en 2019 et 2020. Via des courriers et des réunions, les prescripteurs agréés ont été sollicités pour être plus moteur dans la diffusion du dispositif auprès des agriculteurs. Des supports de communication, rédigés par les prescripteurs ont alors été édités et distribués. Pour autant, CCA, les autres porteurs de PLAV 2 ainsi que la coordination régionale continuent d'encourager les prescripteurs à être les promoteurs de ce dispositif en le proposant systématiquement dans les cas pertinents.

#### 1.3 Ciblage des bénéficiaires

Les agriculteurs chez qui des prélèvements reliquats azotés (RDD reliquats débuts de drainage menés par la DRAAF et la Chambre d'Agriculture) se sont révélés élevés représentent une cible particulièrement prioritaire. L'enjeu du début d'année 2021 a été d'inciter les agriculteurs concernés à suivre un accompagnement à la gestion de l'azote.

Début 2021, la DRAAF a fait suivre à CCA l'ensemble des valeurs des reliquats prélevés sur le territoire du BV. Elle a aussi fait suivre, à chaque prescripteur agréé les valeurs des reliquats des agriculteurs ayant déclaré travailler leur fertilisation avec ce même prescripteur. En février 2021, CCA et l'EPAB de Douarnenez n'ont pas pu organiser une concertation avec les prescripteurs et le démarchage des agriculteurs avec des gros reliquats en raison de la situation particulière liée à l'épidémie de COVID19. Il a donc été plus difficile de convaincre les agriculteurs concernés de s'orienter vers un accompagnement individuel.

**Au final, 11 exploitations agricoles ont eu un RDD avec un risque de fuite avéré mais seulement 2 d'entre elles ont suivi un accompagnement à la gestion de l'azote, 2 se sont orientés vers un conseil évolution du système d'exploitation et 1 vers un accompagnement pour une optimisation environnementale liée à un projet structurant (amélioration de l'accessibilité au pâturage pour limité la pression de pâturage)**



## 2/ Animation collective agricole

### 2.1 Les chantiers collectifs : financement de prestations de semis



Pour la cinquième année, la DRAAF a mis en place le dispositif de chantiers collectifs via des partenariats avec les CUMA et les ETA. Ce dispositif vise à promouvoir le semis précoce de RGI sous couvert de maïs ou de CIPAN sur les parcelles situées sur le territoire du PLAV. En effet, il est important de semer précocement les couverts afin que leur efficacité en termes d'absorption d'azote soit maximale.

	PREVISIONNEL au 31 mai	REALISE au 30 septembre	Tendance 2020-2021	Subvention
<b>Semis après céréales / légumes</b>	1363.36 ha	865.80 ha	↓ (12%)	43 288.00 €
<b>RGI sous maïs</b>	20 ha	0 ha	↓ (100%)	0.00 €

Les conditions climatiques ont retardé les récoltes 2021. Toutes les exploitations n'étaient donc pas prêtes pour semer précocement. Les ETA et CUMA ont fait leur possible pour respecter l'arrêté modificatif du dispositif qui prévoyait une implantation du couvert jusqu'au 26 août 2021. Néanmoins par rapport à l'année dernière, c'est 12% de surface en moins pour le semis post-récolte et 100% de surface en moins pour le couvert sous culture.

**Au final, 7 ETA et 1 CUMA ont participé au dispositif chez 45 agriculteurs. Près de 865 ha ont été semés en 2021 – soit près du double par rapport à la première campagne de 2017 (424 ha) mais 3% de moins qu'en 2020.**

### 2.2 L'animation collective

L'animation collective du PLAV 2 a été organisée selon un marché publique multiattributaire alloti thématiquement à lots monoattributaires et à bons de commandes.

Les 4 lots thématiques sont les suivants :

- LOT 1 : Accompagnement collectif au développement des pratiques respectueuses du cahier des charges de l'agriculture biologique
- LOT 2 : Accompagnement collectif au développement des pratiques de couvertures efficaces des sols
- LOT 3 : Accompagnement collectif au dimensionnement des systèmes herbivores vers des systèmes plus herbagers
- LOT 4 : Accompagnement collectif à une gestion de l'azote plus économe

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres, les lots 1 et 3 ont été attribués :

- Lot 1 au Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère
- Lot 3 à l'entreprise Pâtursens

Les lots 2 et 4 n'avaient pas été attribués en 2020 pour des raisons juridiques.

Trois consultations par devis a été proposée au second semestre 2021 sur les thématiques des lots non pourvues. Une première pour une animation autour de la conduite de prairie après un sur-semis et dans la continuité de la démonstration de sur-semis réalisée en septembre 2020. Une seconde pour un essai en semis direct afin de limiter l'impact du labour dans le sol. Puis une dernière sur l'analyse des effluents. Au final, 3 prestataires ont répondu et ont été retenus : PATURESENS, l'ETA Hemery et CAPINOV. Un prestataire c'est ajouté au printemps pour une animation proposée initialement par le GAB sur les outils de gestion et d'aide à la décision dans le cadre du désherbage en agriculture biologique. Le prestataire a dû annuler sa prestation pour des raisons techniques. La Chambre d'Agriculture a permis que l'animation se fasse en juin malgré tout.

Animations collectives organisées en 2021 :

	Date	Sujet	Agriculteurs présents
<b>Gestion de l'herbe – système pâturant performant et rentable (lot 3)</b>	Toute l'année	2 x ½ journée formation en salle et ½ journée théorique sur le terrain  4 x ½ journée technique de suivi de saison  1x ½ journée de découverte d'un ferme en système	5
<b>Développement des pratiques AB (lot 1)</b>	Toute l'année	1 x table ronde sur le développement de la filière lait en AB avec la	5 à 10

		participation des opérateurs économiques 1 x visite d'une ferme en conversion bio avec introduction de légumes industries dans sa rotation avec la participation des opérateurs économiques 1 x table ronde sur la diversification de la rotation avec des légumes industries avec la participation des opérateurs économiques	
<b>Démonstration désherbage mécanique et outil de gestion avec OAD</b>	Juin 2021	Présentation et sensibilisation aux outils de gestion et d'aide à la décision	10
<b>Essai de semis direct</b>	Novembre 2021	Limiter le labour favorisant la fuite des intrants	12
<b>Animation conduite de prairie après un sur-semis</b>	Décembre 2021	Allonger la vie des prairies	15
<b>Analyses d'effluents</b>	Février 2022	Connaître la valeur fertilisante de ses effluents pour optimiser ses apports	25 (45 analyses)



Photo 1 : Essai de semi direct



Photo 2 : Animation conduite de prairie après un sur-semis



Photo 3 : Animations GAB29



Photo 4 : Animations PATURESENS

**Au total, 14 animations collectives ont été proposées en 2021 aux agriculteurs du territoire.**



### 2.3 Mise en place de l'expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux

Le dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE) est un dispositif d'aides directes aux agriculteurs sur un territoire présentant un enjeu tel que la qualité de l'eau, la biodiversité, etc. Son objectif est de valoriser économiquement les pratiques agricoles bénéfiques pour l'environnement. Ainsi une rémunération annuelle peut être perçue si des services environnementaux rendus par les agriculteurs sont appréciés au travers d'indicateurs liés à leur système de production et à leurs modalités de gestion des structures paysagères.



Ce dispositif issu du plan biodiversité (mesure 24) prévoit un financement pris en charge à 100% de 150 M € au niveau national et dont 793 000 € ont été attribués à la baie de la forêt pour son expérimentation sur l'enjeu qualité de l'eau « réduction des fuites d'azote » sur la période 2022-2026.

Le dispositif PSE a été co-construit avec 7 agriculteurs du territoire, des experts comme les organismes de conseil agricole, le CRESEB et l'INRAE. Le bureau d'étude Sarah Hernandez Consulting a appuyé notre étude. (fig 1)

À l'issue de la validation de notre candidature à l'expérimentation de notre PSE en Baie de la Forêt par le conseil d'administration de l'Agence de l'eau, financeur du dispositif, une plaquette d'information a été adressée à tous les exploitants concernés et 3 réunions d'information se sont tenues sur le territoire éligible : 1 à la mairie de St Yvi et 2 à Melgven.

► La plaquette d'informations et le dossier de candidature PSE figurent en Annexe 12.

Aujourd'hui 13 exploitations se sont engagées pour 5 ans dans l'expérimentation de ce nouveau dispositif pour un montant total de 651 000 €. Parmi celles-ci 3 sont des exploitations monogastriques, 1 est une exploitation en grande culture, 1 est une exploitation herbivores et 8 sont des exploitations mixtes (2 ateliers). Aucune ne perçoit de mesures agro-environnementales ni d'aide à l'agriculture biologique mais toutes sont localisées dans le sous bassin versant prioritaire.

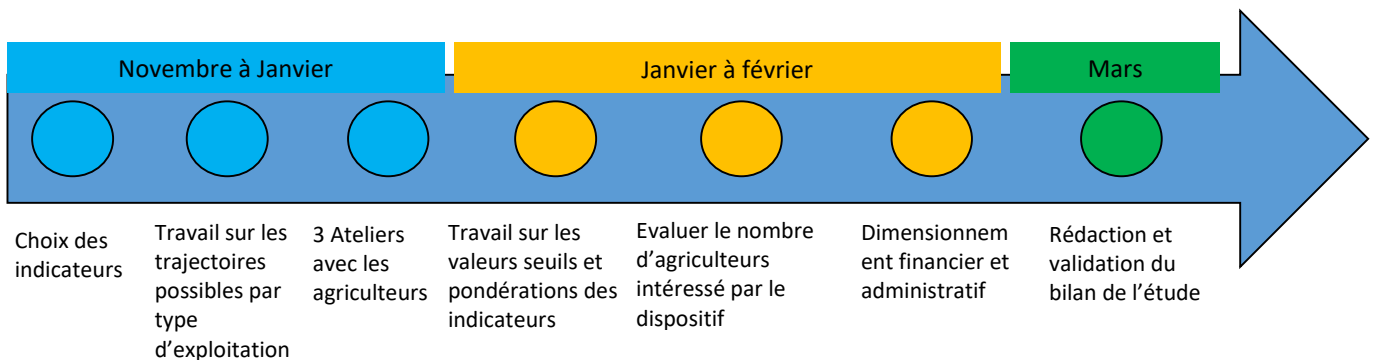


Figure 1 : Appui du Bureau d'Etude SHC pour l'Etude du dispositif PSE

Ces 13 exploitations pourront annuellement percevoir une rémunération si les indicateurs suivants révèlent un service environnemental rendu quant à l'amélioration de la qualité de l'eau vis-à-vis de fuite d'azote :

Domaine	Indicateur	Précisions
Gestion des structures paysagères	Optimisation des surfaces en bandes enherbées	BE > 10 m le long des cours d'eau Présence d'une BE le long de fossés, thalweg, etc
Gestion des systèmes de production agricole	% Couverture des sols	Rechercher l'efficacité du couvert
	% d'herbe dans la SAU exploitation	Valoriser la part de l'herbe
	Réduction de la quantité d'azote minéral	Limiter la pression azotée notamment celle de l'azote minérale
	Atteinte d'un reliquat début drainage	Evaluer la quantité d'azote dans le sol à l'entrée de la période de drainage et révéler les conséquences des pratiques de fertilisation

**Le territoire a répondu à un nouvel appel à projet pour étendre notre expérimentation à toute la Baie de la Forêt, ce qui permettrait d'ouvrir le dispositif à 25 autres exploitations si nous sommes retenus en 2022.**

### 3/ Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Dans l'attente de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) en 2023 et par conséquent la future programmation MAEC 2023/2027, les mesures agro-environnementales de 2021 proposaient soit une prolongation de l'engagement soit de prendre de nouveaux engagements pour une durée 1 an - *excepté pour certaines mesures comme par exemple la conversion à l'agriculture bio ou des mesures d'évolution système ouvertes nécessairement pour 5 ans.*

En 2021, une plaquette d'information a été adressée à toutes les exploitations présentes sur le territoire Projet Agro-Environnementale et Climatique (PAEC) porté par CCA depuis 3 ans. Un article sur le site du SAGE Sud Cornouaille a été publié.

► La plaquette d'informations sur les modalités 2021 en [Annexe 13](#).

Au total 22 mesures ont été souscrites par 20 exploitations agricoles du bassin versant algues vertes, soit 14% des exploitations du territoire.

MAEC	Durée	Nb EA	Surface (ha)
Absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage (HE04)	1 an	1	18.98
Absence de fertilisation et gestion de l'herbe par la fauche ( HE05)	1 an	1	2.06
Gestion de l'herbe par pâturage limité (HE01)	1 an	1	3.45
Maintien en agriculture bio (MAB)	1 an	4	92.95
Mesure système polyculture élevage herbivore maintien niveau 1 (SPM 1)	1 an	8	395.46
Mesure système polyculture élevage herbivore maintien niveau 3 (SPM3)	1 an	2	134.41
Mesure système polyculture élevage monogastrique (SPE09)	5 ans	1	62.31
Conversion à l'agriculture bio (CAB)	5 an	4	292.11
<b>TOT</b>		<b>22</b>	<b>1001.70</b>
<b>%</b>		<b>14.66 %</b>	<b>13.72 %</b>

Dans la prochaine programmation MAEC 2023-2027, une réorganisation des mesures avec une réécriture du cahier des charges est prévue. On sait à ce jour que des mesures agro-environnementales spécifique à l'enjeu eau disposeront d'un volet dédié au bassin algues vertes pour les exploitations monogastriques et légumières. Il est également prévu qu'au sein des mesures biodiversité on retrouve les mesures localisées et que dans les mesures sol & climat figurent les mesures systèmes polyculture-élevages herbivores mais dont les objectifs ont été révisés.

**Les porteurs de projet PAEC sont invités à répondre à un appel à manifestation en mai 2022 afin de recueillir les premières orientations, remarques et attentes du dispositif.**

### 4/ Les aides à l'investissement

Soutien aux investissements en matériels agro-environnementaux : 411A

Afin d'assurer la compétitivité des exploitations agricoles, un plan régional a été mis en place en Bretagne et se décline par le dispositif 4.1.1.a (soutien aux investissements en matériels Agro-environnementaux). Il est ouvert à l'ensemble des agriculteurs bretons. Les agriculteurs concernés par le PLAV2 peuvent bénéficier de point en plus (50 points) grâce à une attestation d'opportunité délivrée par la baie.

**Pour l'année 2021, CCA a délivré 1 avis d'opportunité dans le cadre de cet appel à projets.**

## Soutien aux investissements sur les périmètres AV



En 2021 l'appel à projet « Aides à l'investissements spécifiques aux bassins versant algues vertes » proposait à toutes les exploitations agricoles concernées ainsi qu'aux EPLEFPA du territoire de la Baie de la Forêt une aide pour :

	Demandes
Bâtiment de séchage en grange	1
Boviduc/passerelle, chemin d'accès au pâturage et adduction d'eau	4
Porc sur paille	0

*Photo : Boviduc et Chemins d'accès au pâturage en dalles alvéolées en matériau recyclé et recyclable et neutre pour l'environnement - EARL du Vern, St Yvi.*

### 3. Volet foncier

#### 1/ Opération d'échange amiable

Maître d'ouvrage : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

Aucune opération à l'amiable n'a été réalisée en 2021.

#### 2/ Mise en réserve foncière

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération / Communauté de communes du Pays Fouesnantais

Aucune mise en réserve foncière n'a été réalisée en 2021.

#### Sur le territoire de la CCPF

Concernant le volet foncier du plan algues vertes 2, il s'agit d'assurer la veille foncière sur le territoire de la CCPF via le logiciel vigifoncier. Pour 2021, aucune annonce parue n'a nécessité l'intervention de la CCPF. Restant un sujet qui intéresse les exploitants agricoles, le technicien de la collectivité a eu plusieurs contacts de personnes recherchant des parcelles afin de s'y installer essentiellement en maraîchage, pratiques demandant peu de surfaces. De, même, il a pu répondre à des questionnements sur la procédure de vente ou d'achat de foncier agricole.

Au final, si ce volet reste extrêmement difficile à faire évoluer, il est primordial que la collectivité garde un minimum de temps d'animation afin de rester au fait des différents mouvements fonciers réalisés.

### 4. Volet valorisation économique

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération / Communauté de communes du Pays Fouesnantais

Dans le cadre du plan algues vertes 2, le volet « valorisation économique » est pris en charge par chaque EPCI.

#### 1/ Sur le territoire de la CCPF

Afin de valoriser au maximum le travail de diagnostic des agriculteurs réalisé en 2020, le pôle « économie » de la CCPF a été impliqué sur ce volet du plan de lutte contre les algues vertes. Deux réunions de travail inter pôle (« environnement » et « économie ») ont été organisées au premier semestre afin de travailler sur la mise en place des nouvelles actions en prenant en compte le travail des années précédentes. Cela s'est concrétisé par une première rencontre avec un groupe de travail composé de 5 agriculteurs engagés en circuit court le 20 septembre 2021. Ce premier rendez-vous a été l'occasion de revenir sur le diagnostic de 2020 afin d'établir des orientations de travail émanant de la profession. Au final, 3 actions ont été priorisées :

- L'étude sur un point de vente pour les exploitants sous la forme de cassiers libre-service pour les particuliers,
- La création d'un référencement des producteurs en circuits courts du territoire sous différentes formes (prospectus, sites internet, ...),
- La réflexion sur les aides possibles à apporter aux exploitants de la collectivité afin de les aider à répondre aux marchés publics.

Le pôle « économie » va travailler sur ces 3 points et proposera début 2022 une nouvelle réunion afin de présenter l'avancement du travail dans la concertation avec les professionnels des circuits courts.

## 2/ Sur le territoire de CCA

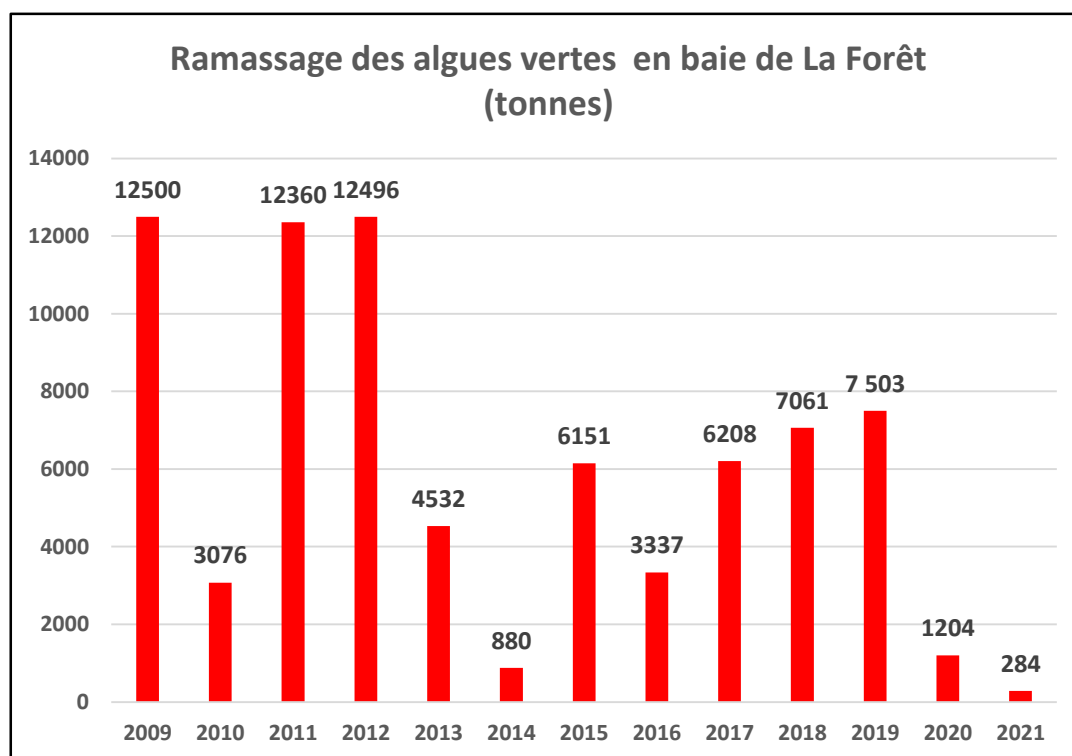
Aucune n'action n'a été mise en œuvre en 2021.

## 5. Volet curatif des algues vertes

Maître d'ouvrage : Communes / Communauté de communes du Pays Fouesnantais

### 1/ Ramassage des algues vertes

Comme l'année précédente, 2021 a été marquée par de très faibles échouages d'algues vertes. En effet, c'est une année record en termes de tonnages d'algues ramassées puisque seulement 254 tonnes ont été récupérées sur les plages de la baie de La Forêt.



Graphique 1 : évolution des ramassages d'algues vertes en Baie de la Forêt

Le ramassage de cette année a été réalisé fin juin et mi-octobre.

### 2/ Traitement et valorisation des algues vertes

Comme chaque année, l'ensemble des algues ramassées est composté dans l'usine de Kerambris et proposé aux exploitants du territoire sous la forme d'un produit normé exempt de tout plan d'épandage. Pour rappel, la quantité de compost mis à disposition des agriculteurs l'année « n » va dépendre des échouages de l'année « n-1 ».

Au final pour 2021, 703 tonnes de compost ont été valorisées par 7 exploitants agricoles. Pour l'ensemble de ces utilisateurs, un rappel leur a été fait concernant l'utilisation du produit et de l'obligation de l'équilibre de la fertilisation à tenir.



## 6. Bilan financier 2021

*La dépense totale pour 2021 s'élève à 137 718,08 € soit 85% du budget prévisionnel.*

L'écart au prévisionnel est notamment lié au recrutement du technicien agricole (en cours d'année) pour accompagner les 13 agriculteurs engagés dans le PSE et apporter un appui à l'équipe d'animation du PLAV2 sur le suivi des actions agricoles.

Postes de dépenses		Prévisionnel	Réalisé	Taux de réalisation
<b>Coordination générale</b>	Temps de coordination générale	30 000,00 €	24 234,08 €	<b>81%</b>
<b>Coordination agricole</b>	Suivi des marchés et prestataires + communication	31 500,00 €	34 796,24 €	<b>110%</b>
	Expérimentation PSE	37 400,00 €	32 409,82 €	<b>87%</b>
	Prestation animation collective	16 000,00 €	12 840,29 €	<b>80%</b>
<b>Suivi foncier + Vigifoncier</b>	Veille foncière CCA	6 000,00 €	6 000,00 €	<b>100%</b>
	Veille foncière + anim CCPF	5 010,00 €	4 658,45 €	<b>93%</b>
<b>Suivi qualité de l'eau</b>	Analyses	10 000,00 €	8 514,56 €	<b>85%</b>
	Prélèvement + bilan annuel	9 950,00 €	9 423,59 €	<b>95%</b>
<b>Valorisation économique</b>	Animation CCA	8 750,00 €	0 €	<b>0%</b>
	Animation CCPF	6 750,00 €	4 841,05 €	<b>72%</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>161 360,00 €</b>	<b>137 718,08 €</b>	<b>85%</b>

## V – PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES CONTAMINATIONS BACTERIOLOGIQUES

→ *Disposition n° 50 du SAGE : Elaborer les profils de vulnérabilité des sites conchylicoles et de pêche à pied*

### Rappel du contexte

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne 2016-2021 a inscrit dans ses dispositions 10 D et 10 E, la restauration et/ou protection de la qualité des eaux sanitaires des zones conchylicoles professionnelles et des zones de pêche à pied de loisir. Ces dispositions ont été reprises dans le SAGE « Sud Cornouaille » approuvé le 23 janvier 2017 et traduites dans un objectif prioritaire intitulé « *répondre aux exigences de qualité des usages conchylicoles, pêche à pied, baignade et nautisme* ».

Afin d'affirmer une ambition claire autour de cet objectif général, des objectifs quantifiés de concentrations en E. Coli, indicateur privilégié de qualité microbiologique des eaux littorales, ont également été définis. Ces objectifs, plus stricts que la réglementation, ont été assignés aux différents sites conchylicoles et de pêche. Ils sont rappelés ci-dessous :

- Viser le classement en A pour les deux sites conchylicoles en eaux profondes,
- Sécuriser le classement des sites conchylicoles classés en B en définissant un seuil intermédiaire « B+ » : 100% des résultats de suivi < 4 600 E. coli/100g de chair et liquide intervalvaire (CLI),
- Assurer la réouverture des sites de pêche à pied en visant un classement B.

Cet objectif se décline en 7 dispositions dont l'une d'entre elles (N°50) préconise d'établir des profils de vulnérabilité sur l'ensemble des secteurs côtiers concernés par des usages conchylicoles et de pêche professionnelle et de loisir dans les 2 ans à compter de la date d'approbation du SAGE.

Afin de répondre aux dispositions du SAGE et de réduire les contaminations bactériologiques, trois secteurs font l'objet d'un profil de vulnérabilité conchylicole :

- Les estuaires de l'Aven Belon Merrien dont le profil a été validé par la CLE le 18/12/2018
- Le Bassin versant de la Mer Blanche et l'anse de Penfoulc dont le profil a été validé par la CLE le 18/12/2018
- Le bassin versant de Moustierlin dont le profil a été finalisé en 2020

### 1. Littoral Fouesnantais

**Maître d'ouvrage :** Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0.67 ETP

#### 1/ Le profil conchylicole du bassin versant de Moustierlin

Pour rappel, la réalisation du profil a été menée en 2020 en association avec le bureau d'études Artélia. Le COPIL de restitution s'est déroulé le 16 octobre 2020. Suite à cela, la CLE a validé l'étude le 24 juin 2021.

Le travail mené sur ce territoire a mis en évidence différentes origines de pollutions bactériennes. Suivant ces origines, les actions entreprises en 2021 ont été les suivantes :

- L'assainissement collectif
  - o 41m linéaires créés avec 2 nouveaux branchements,
  - o 296m linéaires réhabilités avec 2 nouveaux branchements,
  - o Etude en cours sur la mise à jour du zonage à l'échelle communautaire,
  - o Equipement de l'ensemble des postes de relèvements en auto-surveillance,
- L'assainissement non collectif
  - o 1 réhabilitation engagée en 2021
  - o 57 contrôles de conformité réalisés avec pour 41 d'entre eux déclarés en bon fonctionnement et 16 autres où des travaux sont obligatoires.
- Le ruissellement agricole
  - o Les actions sur ce thème sont assurées par les services de l'Etat (contrôles réglementaires des exploitations agricoles) et par les collectivités dans le cadre du plan de lutte des algues vertes (accompagnements individuels et collectifs).
- Le ruissellement pluvial urbain
  - o Le ruissellement pluvial urbain est surveillé par la mission de suivi de la qualité de l'eau. Les résultats pour l'année 2021 sont présentés dans le chapitre « 2 – le suivi de la qualité de l'eau ».
- Les activités touristiques
  - o Faute de temps, aucune action n'a été réalisée sur ce thème. Une communication sera réalisée en 2022. Elle visera à sensibiliser les usagers des bateaux de plaisance et de caravane/camping-cars afin de réduire le risque de pollution bactériologique.

#### 2/ Le profil conchylicole des bassins versants de la Mer Blanche et de Penfoulc

Le profil conchylicole pour les BV de la Mer Blanche et de Penfoulc a été validé en CLE le 18 décembre 2018 avec un plan d'action de quatre ans de 2019 à 2022. Pour 2021, les actions entreprises sont les suivantes (organisées par thèmes) :

- Assainissement non collectif
  - o 34 travaux de réhabilitations engagés en 2021 (23 sur le territoire de Penfoulic et 11 sur celui de Mer Blanche).
  - o 30 contrôles de conformité réalisés. Pour Penfoulic, 14 ont été conformes contre 7 non conformes avec obligation de travaux. Pour la Mer Blanche, 6 contrôles ont été conformes pour 3 non conformes avec obligation de travaux. Sur ce dernier territoire, la SAUR a effectué 68 contrôles en fin d'année (novembre et décembre). Les résultats de ces actions n'ont pas été restitués à ce jour. Enfin, 28 travaux sont d'ores et déjà programmés en 2022 (16 sur Penfoulic et 12 sur la Mer Blanche) dans le cadre des aides de l'AELB.
- Assainissement collectif
  - o Au total, 535m linéaires d'extension de réseau réalisés (392m sur Penfoulic et 143 sur la Mer Blanche) avec 15 nouveaux branchements où la réhabilitation en ANC est impossible (10 sur Penfoulic et 5 sur la Mer Blanche),
  - o 401m linéaires de réseaux réhabilités (341 sur Penfoulic et 60 sur la Mer Blanche) avec 4 nouveaux branchements,
  - o L'étude en cours sur la mise à jour du zonage d'assainissement à l'échelle communautaire,
  - o Comme pour Moustierlin, l'ensemble des postes de relèvement a été équipé en auto-surveillance,
  - o Amélioration de la connaissance.
- Suivi de la qualité de l'eau – volet détaillé dans le paragraphe suivant

D'autres actions secondaires ont été réalisées ayant un impact sur la qualité de l'eau :

- Le volet agricole : contrôles de l'Etat, accompagnements individuels et collectifs des exploitants agricoles dans le cadre du PLAV2,
- Le volet portuaire et maritime : réflexion sur le développement de l'éconavigation dans le cadre de Natura 2000, réflexion sur le carénage dans le cadre du SAGE,
- Le volet communication (opération « ici, ma mer monte »).

### 3/ Suivi qualité des eaux

Le suivi de la qualité de l'eau concerne l'année hydrologique 2020/21. Il a fait l'objet d'un bilan spécifique consultable en [annexe 14](#).

#### Le protocole

Ci-dessous sont présentés les protocoles opérationnels 2020 et 2021 (année civile) pour les différents bassins versants (paramètres, fréquences des prélèvements et méthodologie). Par ailleurs, en cas de pollution occasionnelle ou afin d'affiner la connaissance, des points de prélèvements supplémentaires ont pu être rajoutés.

TERRITOIRES CONCERNÉS	PROTOCOLE DE SUIVI 2020	PROTOCOLE DE SUIVI 2021	EXPLICATION DES DIFFÉRENCES
BV DE LA MER BLANCHE (enjeux : Bactériologique)	<p><b>Exutoires (6 stations) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 campagne toutes les 2 semaines pour E. coli et mesures de débit,</li> <li>- 4 campagnes pluie avec analyse de marqueurs sur les exutoires.</li> </ul> <p><b>Autres exutoires lagune (4 stations) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 campagnes, pour le suivi des coques de la lagune avec comme paramètres E. coli et la présence de salmonella.</li> </ul>	<p><b>Exutoires (4 stations) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 campagne toutes les 2 semaines pour E. coli et mesures de débit.</li> </ul> <p><b>Stations « sous-bassins versants » (2 stations + 1 ponctuelle)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 campagne par mois.</li> </ul> <p><b>Ensemble (5 stations + 1 ponctuelle) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 campagnes pluies pour E. coli avec mesures de débit</li> </ul> <p><b>Autres exutoires lagune (4 stations) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 campagnes, pour le suivi des coques de la lagune avec comme paramètres E. coli et la présence de salmonella.</li> </ul>	Les pollutions persistantes constatées à la Mer Blanche ont conduit à affiner les suivis en sous BV sur des points qui avaient montré des résultats médiocres à mauvais lors de prélèvements ponctuels.
BV DE MOUSTERLIN (enjeux : Bactériologique)	<p><b>Exutoires (6 stations) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 campagne toutes les 2 semaines pour E. coli et mesures de débit.</li> </ul> <p><b>Stations « sous-bassins versants » (11 stations) :</b></p>	<p><b>Exutoires (6 stations) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 campagne toutes les 2 semaines pour E. coli et mesures de débit.</li> </ul> <p><b>Stations « sous-bassins versants » (11 stations) :</b></p>	/

<b>BV DE PENFOULIC</b> (enjeux : Bactériologique)	- 1 campagne par mois. <b>Ensemble (17 stations) :</b> - 4 campagnes pluie pour E. coli avec mesures de débit et analyse des marqueurs pour 4 exutoires. <b>Exutoires (7 stations) :</b> - 1 campagne toutes les 2 semaines pour E. coli et mesures de débit. <b>Stations « sous-bassins versants » (11 stations) :</b> - 1 campagne par mois. <b>Ensemble (18 stations) :</b> - 4 campagnes pluie pour E. coli, avec mesures de débit et analyse de marqueurs sur 3 exutoires.	- 1 campagne par mois. <b>Ensemble (17 stations) :</b> - 4 campagnes pluies pour E. coli avec mesures de débit et analyse des marqueurs pour 4 exutoires. <b>Exutoires (7 stations) :</b> - 1 campagne toutes les 2 semaines pour E. coli et mesures de débit. <b>Stations « sous-bassins versants » (4 stations) :</b> - 1 campagne par mois. <b>Ensemble (11 stations) :</b> - 4 campagnes pluies pour E. coli avec mesures de débit	Retrait de stations qui présentaient les relevés bactériologiques les plus faibles
	<b>BV ALGUES VERTES</b> (enjeux : physico -chimique et bactériologique)	<b>Exutoires (6 stations) :</b> - mesures de débit des cours d'eau présent sur le territoire.	

Tableau 1 : protocoles de suivi 2020 et 2021 de la qualité de l'eau

## Les résultats

Les suivis bactériologiques effectués pour l'année hydrologique 2020/2021 sur la CCPF ont permis de montrer des améliorations de qualité sur les bassins versants, mais confirment également l'existence de points de pollutions importants.

**Sur le territoire de Penfoullic**, La qualité de l'eau s'est améliorée. Le point E10 présente le seul mauvais Q90 sur huit exutoires. Cependant, les résultats sur les autres exutoires restent médiocres. Sur le sous bassin versant, les points noirs E1fpluvial et Eclpluvial2 sont récurrents en aval du centre-ville de Fouesnant malgré les travaux réalisés en 2019.

**Sur le territoire de Moustierlin**, la moitié des exutoires est classée en mauvaise qualité, l'autre moitié, en qualité médiocre. Une amélioration des résultats à l'exutoire du Quinquis semble engagée depuis la réalisation des travaux au niveau de la STEP. Mais, tous les points du sous bassin versant de Moustierlin sont toujours classés en mauvaise qualité avec des valeurs élevées.

**Sur le territoire de la Mer Blanche**, il y a également 50% d'exutoires classés en mauvaise qualité et 50% en qualité médiocre. Les moyennes annuelles de concentration en E. coli sur les coques ont toutes diminué. Cependant, la majorité des résultats sur les coquillages reste de qualité médiocre ou mauvaise avec des valeurs ponctuellement hautes, ce qui engendre le maintien du site en interdiction permanente de pêcher. Le Henvez présente un flux net en équivalent habitant ponctuellement très fort. Ce flux augmente sur tous les cours d'eau en période de pluie. La présence de salmonelle sur les cours d'eau de Kerler, du Kerlenar et du Petit Moulin est également non résolue.

De manière générale, si une amélioration des résultats apparaît sur plusieurs points, la pollution bactériologique est toujours bien présente sur les différents BV. Les travaux et actions engagés sur les trois BV doivent se prolonger afin de poursuivre la réduction des pollutions et d'améliorer la qualité de l'eau sur ces territoires. Un travail plus approfondi d'analyse et de recherche des origines de pollution bactériologique doit être mené en 2022 pour mieux accompagner la résolution de ce problème sur les territoires suivis.

## 4/ Bilan financier 2021

**La dépense totale pour 2021 s'élève à 48 042 € soit 90% du budget prévisionnel.**

## 2. Bassins versants Aven Belon Merrien

Maître d'ouvrage : Quimperlé Communauté / 0.05 ETP

### 1/ Rappel du contexte

Les estuaires de l'Aven, du Bélon et du Merrien sont des sites importants d'élevage et d'affinage de coquillages et en particulier de l'huître. La qualité de l'eau est un facteur essentiel pour le maintien de ces productions.

Un premier programme a été mené entre 2008 et 2011 pour aider à la mise en place de solutions correctives : suppression de points d'abreuvements directs dans les cours d'eau, réhabilitation d'assainissements non collectifs, reconstruction de stations d'épurations...

Les profils de vulnérabilité ont été rédigés en 2017 et validés par la CLE du SAGE Sud-Cornouaille en décembre 2018.

Les actions préconisées dans les profils et programmées en 2021 sont les suivantes :

- Faire inscrire en priorité les investissements sur les réseaux d'eaux usées du territoire dans les programmes d'investissements des EPCI
- Equiper des ports par des pompes à eaux noires
- Proposer des interventions dans les écoles sur le thème de l'eau.

### 2/ L'amélioration de l'assainissement

#### L'amélioration des réseaux d'assainissement collectif

##### Réseaux CCA

Points à améliorer indiqués dans le profil de vulnérabilité :

- Connaissance des débits d'effluents rejetés par le déversoir d'orage de Rosporden
- Réduction des volumes déversés
- Réductions des à-coups hydrauliques dans le réseau de Pont-Aven pour éviter des surverses en amont de la STEP

##### Rosporden

- Déversoir d'orage - modélisation en cours pour déterminer les caractéristiques des surverses et proposer ensuite des solutions permettant de les réduire voire de les supprimer
- Bassin tampon en amont de la STEP de Boduon : Les travaux ont été réalisés pour valoriser au mieux les capacités de stockage transitoire. Des travaux ont été réalisés pour réduire les intrusions d'eau parasites dans la conduite acheminant les effluents vers la STEP. Ces travaux ont permis d'éviter l'activation du by-pass de la station.

##### Pont-Aven

- La SAUR a débuté une investigation sur les intrusions d'eaux parasites
- Un épisode de surverse est intervenu début février entraînant un rejet dans l'Aven de 7 600 m<sup>3</sup> d'effluent non traité

##### Nevez

- Un passage en surverse du poste de La Plage a été enregistré par temps sec sur une durée limitée. Il est probable que cet incident ait pour origine la vidange d'une piscine privée dans le réseau des eaux usées.

##### Réseaux de Quimperlé Communauté

Points à améliorer indiqués dans le profil de vulnérabilité :

- Développement des branchements sur le nouveau réseau de Merrien
- Suppression des surverses hivernales lors des forts épisodes pluvieux en période de nappe haute.

La Régie des eaux s'est équipée de 4 groupes électrogènes qui permettent d'alimenter les postes de relèvement en cas d'incident sur le réseau d'alimentation électrique. Ces groupes ont été utilisés lors de la coupure générale d'alimentation en électricité survenue à Riec/Bélon.

La priorisation de l'utilisation des groupes est basée :

- sur les débits nominaux des postes
- leur distance aux zones conchylicoles

Cependant leur mise en action dépend beaucoup des circonstances, exemple : panne de nuit avec des agents d'astreinte et coupure électrique de jour en plein effectif.

##### Moëlan/Mer

- Mise en service du réseau en juin 2020. 32 branchements contrôlés en tranchées ouvertes sur les 120 raccordables.

SAGE Sud Cornouaille / Rapport d'activités 2021

- Mise en surverse du poste de Kerbrizillic jusque fin février pour éviter une saturation du réseau en centre bourg puis le passage en surverse du PR de Kerglien.

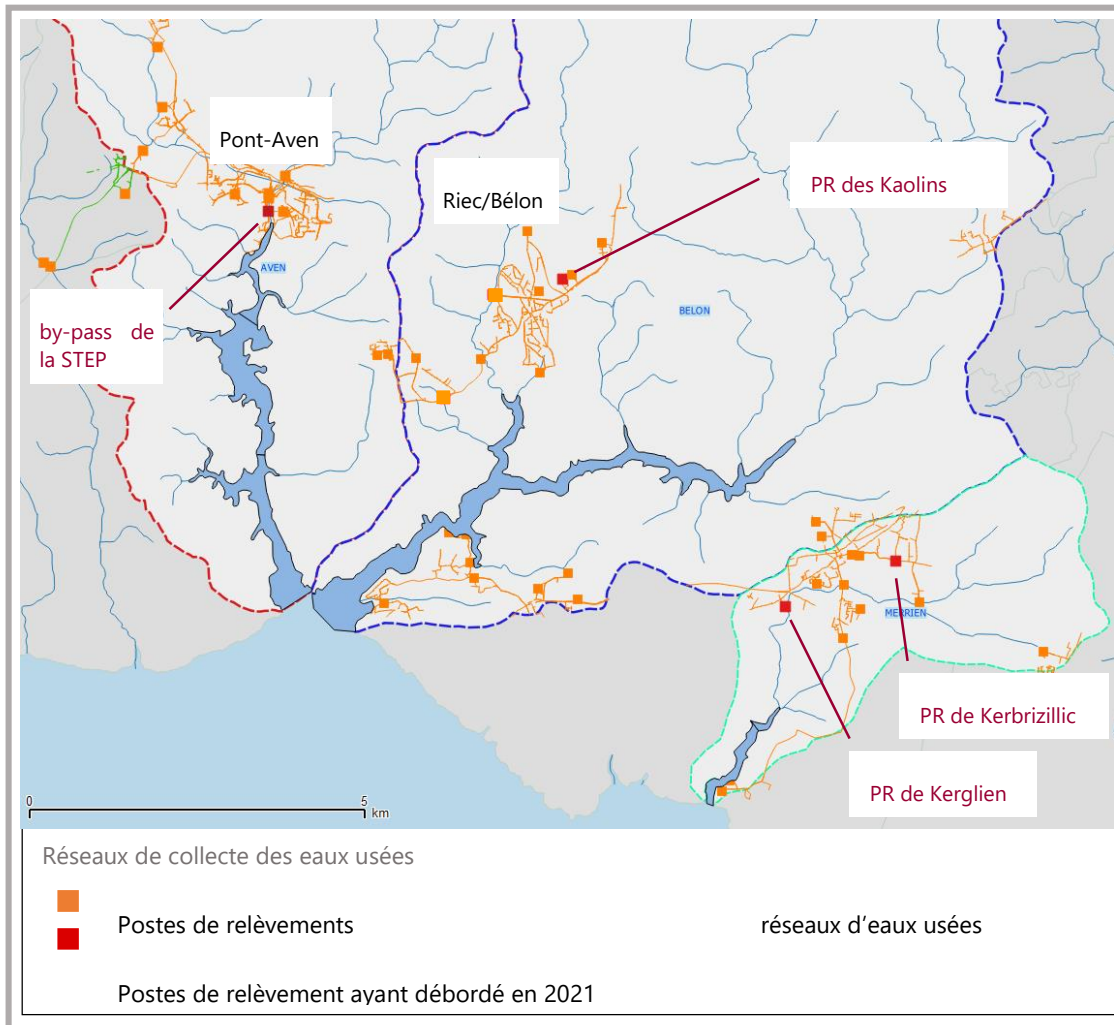
### Riec/Bélon

Des surverses épisodiques ont été enregistrées en début d'année sur le poste des kaolins qui se déverse dans les lagunes de l'ancienne STEP :

#### Réseau de Coat-Pin

Extension du réseau de Coat-Pin : 20 raccordements sur 30 raccordables fin décembre.

#### Localisation des points de surverses 2021





### 3/ Les actions agricoles

#### Le programme bocager

##### **Bélon**

La construction de talus prévus en 2021 a été reportée en 2022. Les travaux bocagers ont uniquement concerné l'implantation de haies n'ayant pas de rôle notable sur les ruissellements.

#### Le projet agroenvironnemental et climatique

Un projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) validé en 2017 permet aux agriculteurs du bassin versant de l'Aven-Bélon-Merrien de s'engager dans des mesures agroenvironnementales (MAEC). En 2021, les agriculteurs pouvaient engager des mesures de gestion des haies et les jeunes agriculteurs pouvaient engager l'ensemble des mesures.

1,5 km de haies ont été engagées dans la mesure HA03, qui permet le maintien durable du bocage en compensant les surcoûts induits par l'entretien manuel arbre par arbre.

#### Les contaminations portuaires

Les zones portuaires sont toutes constituées par des mouillages. Le risque d'utilisation des toilettes du bord par les plaisanciers est important. Les profils de vulnérabilité préconisent l'implantation d'une pompe à eaux noires au port du Bélon et une autre sur l'Aven à Rosbras.

La pompe à eaux noires prévue au Port du Bélon a été installée en septembre 2021.

#### L'éducation à l'environnement

Depuis 2005, des animations scolaires sont proposées aux écoles du territoire. Les animations sont réalisées par l'association Natur'au fil, association agréée pour la protection de l'environnement. L'action est menée en lien avec le conseiller pédagogique de l'éducation nationale.

Quatre grands thèmes sont proposés :

- l'eau douce (grand cycle et petit cycle)
- le milieu marin (estran, laisse de mer, activités maritimes)
- le bocage
- les énergies

Les thèmes maritimes sont très majoritairement choisis sur le territoire du SAGE Sud-Cornouaille, alors que les thèmes sur l'eau douce et le petit cycle de l'eau l'emportent sur le reste du territoire de Quimperlé Communauté.

Quimperlé Communauté finance pour chaque classe, deux animations (une en salle et une sur le terrain) ainsi que le transport vers le site de découverte.

En 2021, une partie du rattrapage des animations différées en raison des restrictions sanitaires a été effectuée. 12 classes du territoire Sud-Cornouaille regroupant 260 élèves plus les parents accompagnateurs ont bénéficié des animations sur les cours d'eau et le milieu maritime.

4 autres classes ont aussi bénéficié d'une animation sur le bocage, dont l'approche est centrée sur la biodiversité, mais qui aborde également le sujet du ruissellement. Ces 4 animations ne sont pas comptabilisées dans le bilan financier.

Les écoles de de Coat-Pin (Riec/Bélon) et Benoîte GROULT (Clohars-Carnoët) ont été labellisées par le dispositif des « aires marines éducatives ». Les sujets travaillés par les classes portent notamment sur les transferts de la terre vers la mer avec leurs conséquences sur la conchyliculture (Riec/Bélon) et la baignade (Clohars-Carnoët). Quimperlé Communauté apporte une contribution aux écoles pour financer les animations scolaires liées à ce programme. Ces dépenses ne sont pas comptabilisées dans le bilan financier.

#### 4/ Le suivi sanitaire des zones conchylicoles

Le détail des résultats du suivi sanitaire des zones conchylicoles réalisé par l'Ifremer figure dans le rapport présenté en Annexe 15.

##### Bilan sanitaire 2021 des coquillages

Les résultats de l'année 2021 sont marqués par :

- Aucune alerte de niveau 1 ou 2 enregistrée pour les coques dans les deux estuaires.
- Pas de teneur importante dans les coquillages en début d'année, durant des périodes de forte pluviométrie et de forts débits d'eau douce, malgré les incidents de réseaux observés sur ces périodes.
- La qualité sanitaire des coquillages s'est maintenue à un très bon niveau dans les trois estuaires. La répartition des pluies et les faibles débits dans les cours d'eau ont probablement entraîné des faibles flux bactériens dans les estuaires.
- L'année 2021 présente les meilleurs résultats observés sur l'ensemble des points de suivi.

#### 5/ La mise en place d'actions sur l'Aven estuarien

L'arrêté préfectoral du 28 juillet 2021 portant sur le classement sanitaire des zones conchylicoles a acté le déclassement partiel de la zone Aven aval pour les coquillages du groupe 2 (fouisseurs). Deux producteurs de coques ne peuvent plus commercialiser leur production entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre.

Un comité de pilotage a été réuni le 10 décembre pour déterminer les études à mener de manière à expliquer les modes de contamination des coques et les origines de ces contaminations. Des actions correctrices seraient proposées à l'issue.

La DDTM a estimé que ce type d'étude pouvait prendre du temps sans permettre d'identifier clairement les origines des contaminations. La DDTM préconise d'élaborer un programme d'actions dont tout ou partie pourrait faire l'objet d'un arrêté préfectoral de manière à ne pas être dans le cadre du simple volontariat des acteurs.

#### Quimperlé Communauté a été désigné pour élaborer ce programme

#### 6/ Le bilan financier

Les dépenses affectées au programme concernent :

- L'accompagnement des ports pour accélérer la mise en place de pompes à eaux noires
- Les rencontres avec les services gestionnaires des réseaux d'eaux usées pour faire le point sur les incidents et pour favoriser la prise en compte de mesures correctrices
- Le suivi de l'éducation à l'environnement
- La collecte des données du réseau microbiologique et la rédaction des synthèses

Les dépenses liées au programme Breizh Bocage et aux déploiement des MAEC ne sont pas prises en compte dans le bilan du contrat territorial.

	Prévisionnel 2021	Réalisé 2021	Jours ETP
Accompagnement des gestionnaires ports	<b>700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Analyses d'eau et recherche norovirus	<b>7 000</b>	<b>0</b>	
Animation du comité de pilotage Aven aval	<b>0</b>	<b>1 225</b>	<b>5</b>
Animations scolaires	<b>6 580</b>	<b>5 390</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>14 280 €</b>	<b>6 615 €</b>	<b>5</b>

#### Conclusion du bilan 2021

Aucun dépassement des 4 600 E. coli/100g dans les coquillages n'a été observé en 2021.

L'observation des pourcentages de résultats inférieurs à 1000 E. coli/100g montre une amélioration par rapport à 2020. Il est néanmoins impossible d'extraire des tendances en raison de la dispersion des résultats interannuels.

Les surverses des réseaux d'eaux usées ont été plus faibles en 2021 en raison d'une pluviométrie faible en janvier. On n'observe pas de lien entre ces surverses et les teneurs en E. coli dans les coquillages.

Les conditions météorologiques et les faibles débits dans les cours d'eau ont contribué à l'obtention de teneurs très faibles en E. coli dans les coquillages.

Les profils de vulnérabilité ont permis de prioriser des travaux qui se concrétisent, exemples :

- Réalisations d'investigations à Pont-Aven, Riec/Bélon et Moëlan/Mer pour réduire les intrusions d'eau parasites dans les réseaux d'eaux usées
- Suppression de points d'entrées d'eau parasite et amélioration des automates de suivi des postes de relèvement
- Installation de la pompe à eaux noires du port du Bélon.

Des investigations et des travaux complémentaires seront à poursuivre sur les réseaux de Moëlan/Mer et de Riec/Bélon. Des travaux seront à réaliser sur la base de l'étude menée à Pont-Aven pour réduire suffisamment les entrées d'eaux parasites. L'objectif fixé dans le profil de vulnérabilité est de supprimer les surverses des réseaux, provoquées par des entrées d'eaux parasites.

La réflexion est à poursuivre pour concrétiser la mise en place d'une pompe à eaux noires à Rosbras et ainsi pouvoir faire savoir que tout le secteur permet de recevoir des voiliers équipés de réservoir.

Le profil de vulnérabilité n'est pas suffisamment détaillé pour répondre au déclassement de la zone Aven aval pour les coques. Un travail spécifique a débuté fin 2021 et se poursuivra en 2022 pour permettre la réouverture complète de la zone

La motivation des écoliers du territoire sur les sujets liés à l'eau doit pousser leurs aînés à progresser sur le changement de leurs pratiques.

## VI – PROGRAMME DE GESTION DES COURS D’EAU

→ **Objectif n°4 du SAGE : Maintenir le bon état morphologique et biologique des cours d'eau**

### Rappel du contexte

Le territoire dispose de deux volets milieux aquatiques (VMA) distincts intégrés dans le Contrat territorial Sud Cornouaille:

- **Sur les bassins versants de la Baie de la Forêt** avec un linéaire de 311 km de cours d'eau  
Maîtrise d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), en partenariat avec la Communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF)
- **Sur les bassins versants Aven – Belon**, avec un linéaire de 480 km de cours d'eau.  
Maîtrise d'ouvrage : Quimperlé Communauté, en partenariat avec CCA

Sur ces 2 territoires, une étude préalable a été réalisée en 2016 et a permis de mettre à jour les diagnostics existants et d'établir une nouvelle programmation de travaux concernant les milieux aquatiques sur la période 2017-2021.

Dans le cadre du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021, l'ensemble des masses d'eau cours d'eau ont été classées en bon état écologique à l'exception de la masse d'eau du Dour Ruat. Les diagnostics de terrain réalisés en 2016 laissent néanmoins apparaître des perturbations liées à la continuité et à l'hydro-morphologie.

**L'enjeu principal sera donc d'atteindre le bon état écologique sur la masse d'eau du Dour Ruat et de maintenir le bon état sur l'ensemble des cours d'eau du territoire.**

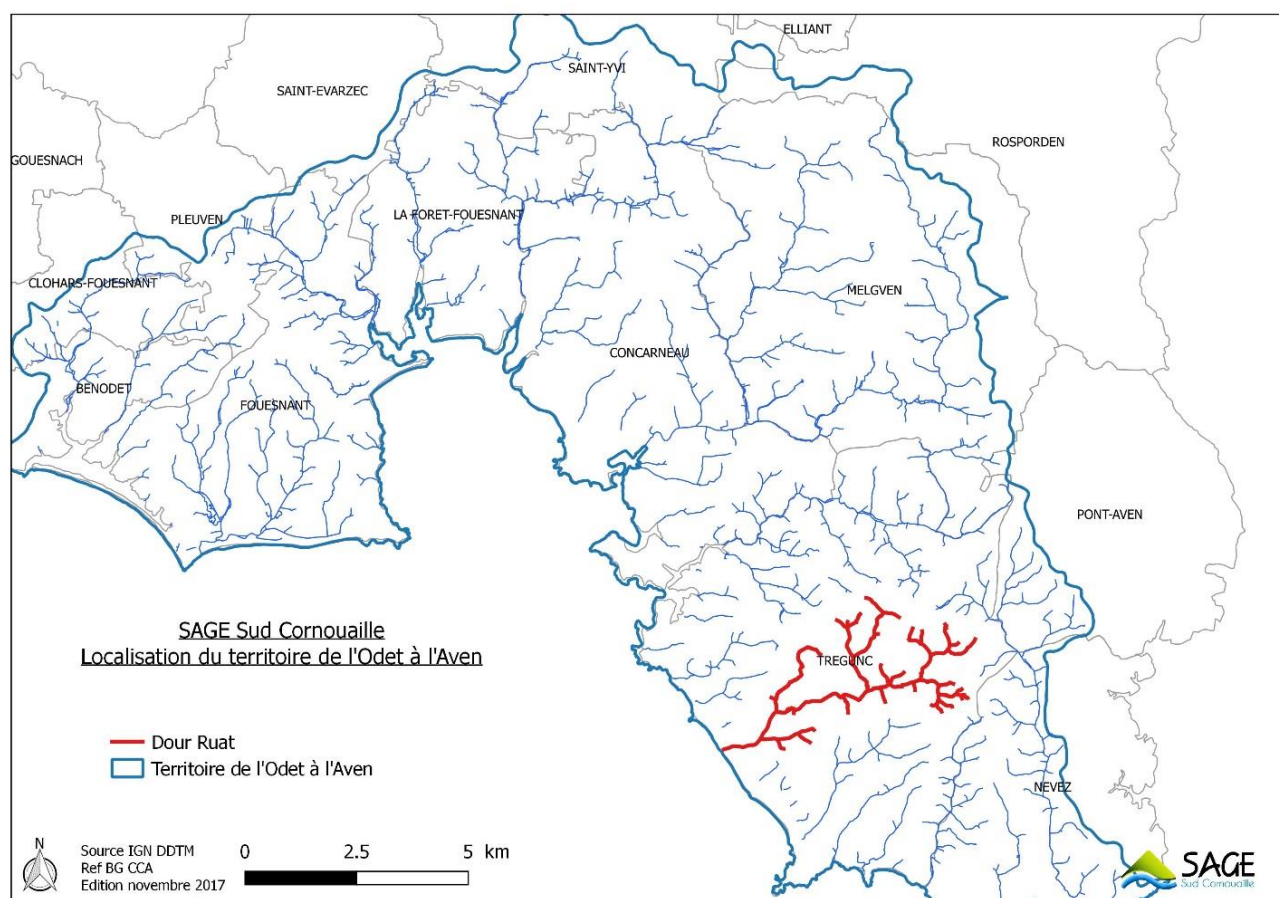
### 1. Bassins versants de la Baie de la Forêt

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération / 0.8 ETP d'un technicien rivière + 2.25 ETP d'agents

#### 1.1/ Généralités

Le territoire d'intervention est localisé sur la carte ci-dessous. Ce périmètre a fait l'objet d'un diagnostic en 2016 et d'une programmation pluriannuelle 2017 – 2021. Un contrat territorial VMA a été signé en novembre 2017 avec l'Agence de l'Eau.

L'animation du contrat est assurée par un technicien de rivière (0.8 ETP). Les travaux sont principalement réalisés en régie, par une équipe de 3 agents (2.25 ETP).





## 1.2/ Rappel du cadre réglementaire

La collectivité a engagé une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) dont l'objectif est de :

- Justifier l'emploi de fonds publics sur des propriétés privées
- Autoriser les interventions prévues au programme au titre de la loi sur l'eau.

Suite à la procédure d'autorisation, le Préfet, après enquête publique, a arrêté l'intérêt général de l'opération le 12 décembre 2018 pour une durée de cinq ans.

La DIG couvre les travaux courant d'entretien des cours d'eau et de petite continuité. Pour plus de transparence et pour une meilleure adhésion des propriétaires au programme, la collectivité a établi des conventions individuelles avec l'ensemble des riverains.

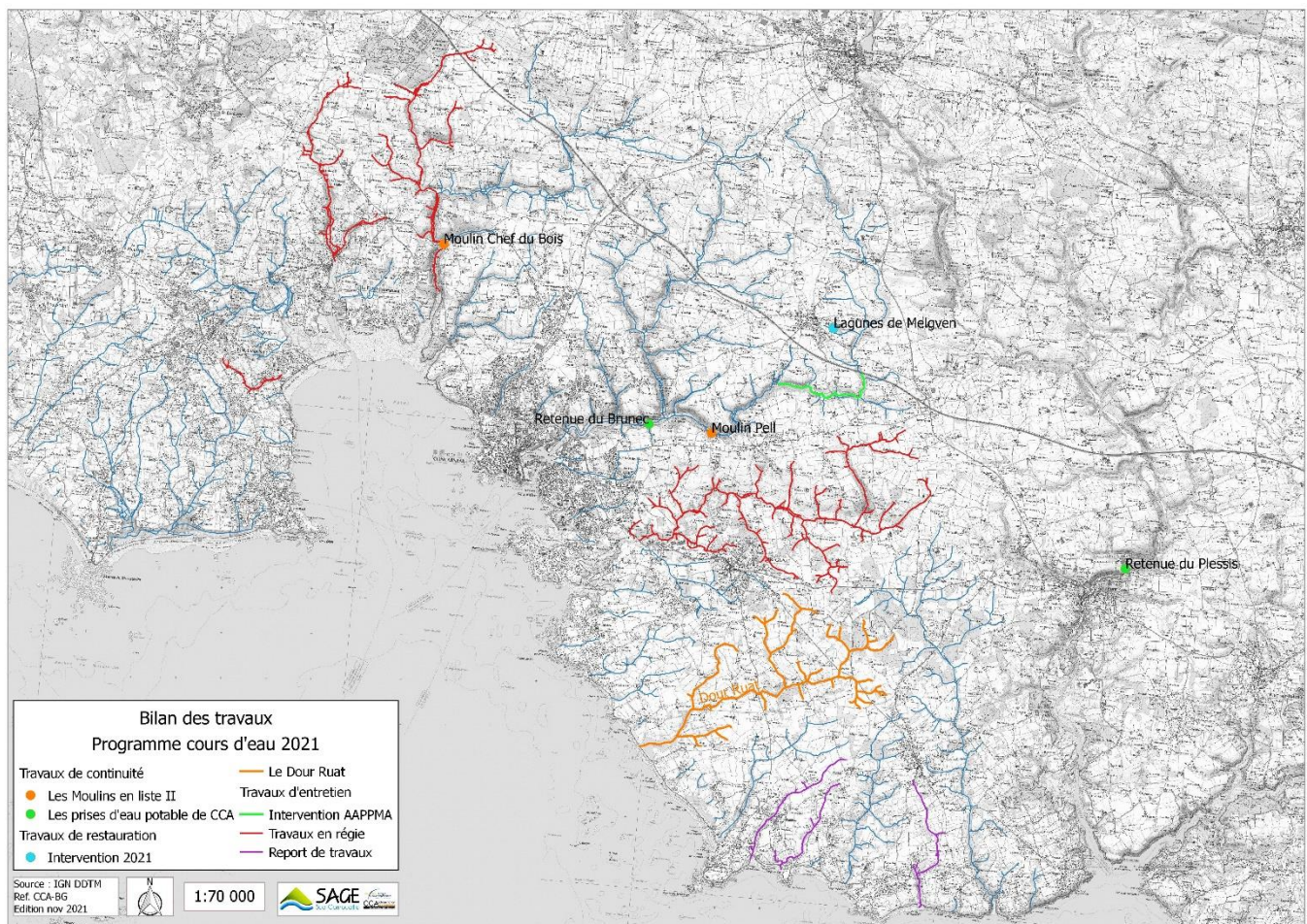
Dès lors que les interventions visent une restauration lourde des habitats, une phase de concertation est systématiquement mise en œuvre avec les services de l'Etat (AFB et DDTM) et le propriétaire. Cette phase préalable à une procédure d'autorisation de travaux au titre de la loi sur l'eau facilite l'instruction du dossier.

## 1.3/ Bilan technique

La synthèse des interventions figure au tableau suivant :

Intervention	Descriptif
Entretien de la ripisylve	Travaux d'entretien sur un linéaire de l'ordre de <b>65 Km de cours d'eau</b> . Cette intervention concoure au maintien du bon état écologique des cours d'eau en pérennisant les travaux de restauration et en évitant une nouvelle dégradation du milieu. En 2021, du fait de la pandémie (COVID) l'AAPPMA de Pont-Aven n'est pas intervenue sur le Moros.
Remise à ciel ouvert du ruisseau de Keroulin	Le ruisseau de Keroulin est quasiment localisé en zone de source. Il avait été drainé (ancien drain en pierre) pour permettre la culture des parcelles. Du fait du passage de matériel agricole toujours plus important et lourd, les drains se sont effondrés, le ruisseau était totalement bouché.  La collectivité est intervenue pour <b>remettre le ruisseau à ciel ouvert en défaisant les drains sur un linéaire de l'ordre de 150 m.</b>
Suppression des plans d'eau du Dour Ruat	Le Dour Ruat représente un linéaire de l'ordre de 23 Km, localisé sur la commune de Trégunc. Ce cours d'eau a été déclassé car il présente des désordres morphologiques. Les plans d'eau ont notamment été identifiés comme perturbation principale lors de l'étude diagnostic réalisée en 2017.  Dans le cadre de son plan de relance, l'Agence de l'Eau a proposé un subventionnement à 100 % des travaux nécessaires à la suppression des plans d'eau sur ce bassin. Ce plan de relance a été relayé auprès des riverains par les services de l'Etat via un courrier avec AR. Ce courrier précisait également la situation réglementaire de ces plans d'eau.  Cette double approche (financière et réglementaire) a permis d'obtenir l'accord de 6 propriétaires sur les 7 dont les plans d'eau n'étaient pas réglementaires.  La collectivité est intervenue auprès des propriétaires comme AMO, pour réaliser la phase diagnostic, avant-projet, autorisation au titre du Code de l'Environnement et demande de subvention auprès de l'Agence. 6 dossiers ont abouti, les travaux seront réalisés sur 2 années entre 2022 et 2023.
Continuité – Aménagement des ouvrages du Moulin Pell	Le bureau d'étude SKALIDOUR a réalisé l'étude de dimensionnement de l'aménagement. Le propriétaire, les services de l'Etat et la collectivité ont tous approuvé cette étude. Le technicien de la collectivité a rédigé le dossier loi sur l'eau pour le compte du propriétaire, l'arrêté autorisant les travaux a été signé le 9/9/19.  Les travaux étaient prévus à l'étiage 2020, mais compte tenu des conditions météorologiques, le chantier a été reporté à 2021 : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Création d'un partiteur de débit dimensionné au débit réservé</li> <li>o Maintien d'un écoulement (droit d'eau) dans le bief pour une exploitation hydraulique</li> <li>o Création d'une rampe par seuils successifs sur 50 m en aval pour rattraper la pente</li> </ul>
Continuité Aménagement des ouvrages du Moulin Chef du Bois	Plusieurs rencontres ont eu lieu entre le propriétaire, la collectivité et les services de l'Etat. Une solution d'aménagement se profile qui permettrait à la fois de mettre en conformité les

	<p>ouvrages du Moulin vis-à-vis de la continuité et d'assurer un débit suffisant dans le bief pour permettre une exploitation hydraulique.</p> <p>Il est envisagé d'aménager un partiteur de débit dimensionné au débit réservé. A l'aval de l'échancrure, une succession de bassins permettra la remontée du poisson en toute condition hydraulique.</p>
<p><b>Continuité – Etude pour la mise en conformité des prises d'eau de CCA (Brunec sur le Moros et Plessis sur l'Aven)</b></p>	<p>Ces prises d'eau ont fait l'objet d'un signalement par les services de l'Etat pour leur non-transparence en matière de continuité : les 2 retenues peuvent être à l'origine d'une rupture ou d'un retard de migration selon les espèces considérées.</p> <p>En 2019, CCA a confié au bureau d'étude DCI Environnement la réalisation des phases diagnostic et avant-projet de ces 2 retenues. Depuis la livraison des premiers éléments de diagnostic, et suite à des mouvements internes à DCI, la qualité de la prestation s'est dégradée.</p> <p>A ce jour, et malgré de multiples relances, le bureau d'étude reste totalement muet, les études sont stoppées.</p>

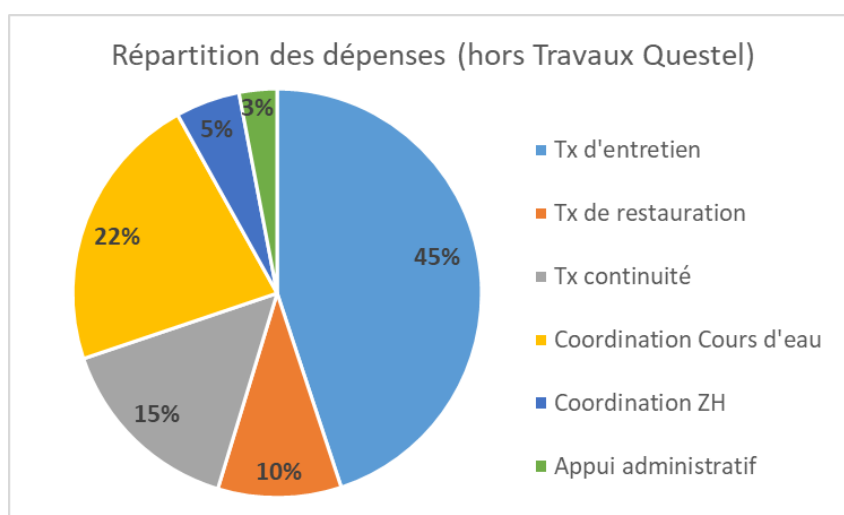


## 1.4/ Bilan Financier

Le bilan financier est établi de la manière suivante :

Poste de dépense		Prévisionnel	Réalisé			% réalisé
			Régie	Prestation	Total	
Cours d'eau	Tx d'entretien - Régie 1,6 ETP + fonctionnement	61 060,00 €	58 249,70 €	2 000,00 €	60 249,70 €	99%
	Tx de restauration - Régie + Prestation	20 373,00 €	11 250,41 €	1 861,31 €	13 111,72 €	64%
	Tx de petite continuité	18 605,00 €	9 643,21 €	960,00 €	10 603,21 €	57%
	Subv - Tx continuité liste II	8 000,00 €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	63%
	Etude - Continuité en liste II	30 000,00 €	- €	4 680,00 €	4 680,00 €	16%
	Coordination du programme	30 550,00 €	- €	29 617,69 €	29 617,69 €	97%
	Evalutaion pluriannuelle	5 000,00 €	- €	- €	- €	0%
	Sécrétariat	4 200,00 €	4 027,80 €	- €	4 027,80 €	96%
<b>TOTAL COURS D'EAU</b>		<b>177 788,00 €</b>	<b>83 171,12 €</b>	<b>44 119,00 €</b>	<b>127 290,12 €</b>	<b>72%</b>

Le graphique suivant illustre ce bilan :



## 1.5/ Perspectives de travail 2022

2022 va marquer la fin du partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais sur le volet milieux aquatiques. Au 1<sup>er</sup> janvier, les interventions de CCA seront recentrées sur le territoire de CCA (hors BV Odet et hors BV de l'Aven)

Les perspectives de travail pour 2022 sont les suivantes :

- Travaux de restauration hydromorphologique des milieux aquatiques sur le BV du Dour Ruat  
→ Suppression de 4 plans d'eau  
→ Restauration d'un site identifié dans l'étude de 2017
- Travaux d'entretien des cours d'eau sur un linéaire de 45 Km environ
- Intervention de l'AAPPMA de Pont Aven sur environ 2 Km sur le Moros
- Travaux de restauration de la continuité sur le Moulin Chef du Bois

Au moment de la rédaction de ce bilan, la collaboration avec le BE DCI Environnement semble très fortement compromise. Les études sur les prises d'eau du Brunec et du Plessis ne seront probablement pas terminées.



## 2. Restauration de la continuité écologique sur le territoire de la CCPF

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0.28 ETP

Pour cette année, 4 sites avaient été priorisés pour l'élaboration d'études et/ou des travaux pour la restauration de la continuité écologique. Au final, deux sites seulement ont avancé. En effet, concernant le cours d'eau du Saint-Laurent au lieu-dit de Beg menez, aucune rencontre a été organisée entre les élus de la collectivité et les riverains afin de décider de la suite à donner du projet suite au travail du bureau d'étude Artélia. De même, sur le site de la route de Saint-Anne sur la commune de Fouesnant, la CCPF est toujours en cours de réflexion pour l'aménagement d'une buse devant un poste de relèvement. Ce projet est donc reporté pour 2022.

**Au final, les actions de la restauration de la continuité écologique ont porté sur deux sites : Penalen et Penfoulic.**

### 1/ Le cours d'eau de Penalen

Pour avancer sur ce dossier très complexe où plusieurs acteurs sont concernés (CD29, CCPF et riverains), deux actions ont été réalisées en parallèle :

- **Mise à jour du dossier de la passe à anguille** : Le dossier avait été réalisé par le bureau d'étude Fiss Pass en 2017. Il était donc nécessaire de le mettre à jour au vu des nouveautés techniques intervenues depuis 4 ans et également de l'évolution des tarifs. Pour cela, Fiss Pass a été contacté par réaliser cette prestation. Pour cette réalisation, le pré-projet de changement de buses sous la RD 44 a été envoyé au bureau d'étude afin de bien coordonner les deux zones de travaux. Après une première version en novembre, la CCPF a demandé quelques modifications en décembre. Le rapport final devrait être envoyé par le bureau d'étude en janvier 2022.
- **Coordonnations des différents acteurs** : Afin d'avoir une bonne coordination des travaux, la CCPF a repris contact au printemps avec le Conseil Départemental du Finistère pour connaître l'avancement de leur projet, projet faisant partie intégrante de l'ensemble du site. Un rendez-vous sur le terrain a donc été réalisé en juillet avec les techniciens du département. N'ayant pas toutes les informations nécessaires au sujet de la date prévisionnelle des travaux concernés par le Département, un autre point a été programmé à la rentrée. Malheureusement, suite à la démission de la technicienne du CD29 en charge du dossier, le point prévu n'a pas pu être assuré. Le profil en long définitif du CD29 où ont été reprises les remarques de la DDTM et de l'OFB n'a été envoyé qu'en novembre avec une date prévisionnelle des travaux en septembre octobre 2022 (annexe 3).

2022 sera donc une année importante pour ce site avec la réalisation des travaux. Pour cela, le CD29 accompagné par la collectivité devra prendre contact rapidement avec le riverain en aval de la route où le chantier impactera sa propriété.

### 2/ Le cours d'eau de Penfoulic

#### Le contexte

Face aux enjeux de restauration de la continuité écologique au niveau européen, national et du SAGE Sud Cornouaille, la ville de Fouesnant a pris la décision en 2016 d'étudier la restauration de la continuité piscicole et sédimentaire du ruisseau de Penfoulic. La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF), aujourd'hui maître d'ouvrage au titre de la compétence GEMAPI, a souhaité mettre en œuvre la réouverture de parties busées du cours d'eau présentant un impact sur la continuité écologique (franchissement piscicole et transit sédimentaire) et l'hydromorphologie du ruisseau (forte incision du lit).

Dans ce double objectif de mise en sécurité et de reconquête de la qualité des milieux aquatiques, la CCPF a débuté les travaux ayant pour objectifs la suppression du plan d'eau pour laisser librement le cours d'eau se renaturer dans son ancienne emprise. Des travaux complémentaires de réouverture de sections busées pour supprimer les obstacles à la continuité en amont et en aval du plan d'eau sont également prévus dans ce projet.

Le pilotage du projet est assuré par un COPIL composé des représentants du maître d'ouvrage (CCPF), de la commune de Fouesnant, de l'OFB, de la DDTM, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Régional de Bretagne, du Conseil Départemental du Finistère et de Concarneau Cornouaille Agglomération au titre du SAGE Sud Cornouaille. L'ensemble des décisions qui ont été prises dans ce rapport ont été validées par ce COPIL.

En synthèse, le récapitulatif global des travaux à mener est le suivant :

- La déconstruction de l'ancienne station de pompage,
- Une vidange complète de l'étang,
- Une ouverture de la digue de retenue,
- L'installation d'une rampe à anguille au niveau de l'allée de Penfoulic,
- La suppression des buses sous le chemin d'accès de l'ancienne STEP et leur remplacement par un pont-cadre préfabriqué,
- La suppression du busage du bras amont (bras 1) et sa relocalisation en limite de propriété,
- La suppression de deux passages busés sur le bras amont Ouest (bras 2) et leur remplacement par un passage unique franchissable.



## Interventions 2021

Suite à l'accord administratif des services de l'Etat en date du 16 Septembre 2020 sur le dossier d'aménagement du plan d'eau de Penfoulic et des ouvrages annexes (n°80-20/D), les premières démarches techniques ont été mises en œuvre pour mener ce chantier de continuité.

- **Le désamiantage /déconstruction de la partie supérieure de la station de pompage (septembre 2021)**

Les travaux ont été menés par l'entreprise LE ROUX TP en Septembre 2021 avec la suppression des éléments amiantés définie par un diagnostic préalable.



Photos 1 et 2 : Déconstruction du bâti de l'ancienne station de pompage

- **La vidange progressive du plan d'eau (septembre 2021)**

A l'aide des batardeaux présents au sein de l'ancienne station de pompage, le niveau du plan d'eau a été progressivement diminué. La vidange définitive est intervenue quelques temps après la pêche de sauvegarde.



Photo 3 : vidange de l'étang - septembre 2021



- **La pêche de sauvegarde (rapport complet en annexe 4)**



Photos 4 et 5 : pêche de sauvegarde - septembre 2021

La pêche s'est déroulée le 22 septembre 2021. Menée par la fédération de Pêche du Finistère, la pêche de sauvegarde s'est déroulée sur une journée et a permis d'observer une diversité d'espèce (*Carpe commune, Carpe miroir, Brème commune, Rotengle, Gardon, Perche*)

L'efficacité s'est donc portée sur les grandes espèces, à savoir carpe et brème. Les anguilles ont été laissées dans le milieu.

- **La suppression de la partie inférieure du bâti\_ travaux de continuité**

Les travaux de continuité par la suppression de la partie inférieure du bâti ont été réalisés à la suite des opérations précédemment décrites. Comme indiqué dans l'arrêté préfectoral, un dispositif de captation des Matières En Suspension (MES) a été disposé en aval afin de faire transiter l'ensemble des eaux dans un bac de filtration (Cf. Photo 7).

L'intervention de suppression de la station de pompage a duré 4 jours.



Photo 6, 7 et 8 : Suppression de la partie inférieure du bâti - septembre 2021

#### Le bilan financier partiel

Détail(s)	Entreprise(s)	Montants (€ HT)
le désamiantage /déconstruction de la partie supérieure de la station de pompage (septembre 2021)	TP LE ROUX (Landudec)	5 955,00 €
La pêche de sauvegarde	FEDERATION DE PECHE DU FINISTERE (Quimper)	654,56 €
La suppression de la partie inférieure du bâti_ travaux de continuité	TP CARADEC (St-Evarzec)	17 125,00 €
Les opérations en régie (travaux de vidange, terrassement)	CCPF	349,92 €
	<b>TOTAL</b>	<b>24 084,48 €</b>

## Le prévisionnel technique

Le phasage mis à jour suite aux actions de 2021 est le suivant :

Année	Actions	Etat
2021	Préparation du chantier et des accès au site de la digue	Réalisée, Septembre 2021
	Désamiantage au niveau de la station de pompage et démolition de la partie supérieure du bâtiment	Réalisée, Septembre 2021
	Installation des bassins de décantation pour réception de l'ensemble des eaux de vidanges	Réalisée, Septembre 2021
	Déclenchement de la vidange : vidange de l'étang par la chambre d'eau de la station de pompage puis finalisation si nécessaire de l'évacuation de l'eau par modification de la brèche et retrait de l'endiguement voire par pompage	Réalisée, Septembre 2021
	Pêche de sauvetage : récupération des espèces intéressantes et transferts vers d'autres pièces d'eau sous contrôle de la FDPPMA29 – destruction des espèces indésirables	Réalisée, Septembre 2021
	Finalisation du démantèlement de la station de pompage et évacuation des matériaux inertes	Réalisée, Septembre 2021
	Retrait de l'endiguement, évacuation des matériaux	Réalisée, Septembre 2021
2022	Remise en état des accès et cheminement	Septembre 2022
	Préparation du chantier et des accès sur la partie aval	
	Terrassement préparatoire, ouverture du regard	
	Mise en place des enrochements d'ancrages puis des enrochements libres	
	Evacuation des matériaux et remise en état des abords	
	Préparation du chantier et des accès sur la partie amont	
	Terrassement et aménagement du bras amont 1	
	Suppression du passage busé et renouvellement du second sur le bras amont 2	
	Recalage éventuel du pont cadre en fonction de l'évolution du cours d'eau en aval	
	Détournement du débit par les buses en rive gauche	
	Sciage de la voirie terrassements généraux et préparation du lit de pose	
	Pose des éléments préfabriqués et mise en place du matelas alluvial	
	Remodelage des berges, recouvrement du pont	
	Installation des rampes rustiques si nécessaires (amont/aval)	
	Suppression des buses rive gauche et reprise de la voirie	
Evacuation des matériaux,		
Remise en état des accès et cheminement		

### 3/ Bilan financier 2021

**La dépense s'élève à 37 625,57€, soit 89% du budget prévisionnel.**



### 3. Bassins versants de l'Aven Belon

**Maître d'ouvrage :** Quimperlé Communauté. Moyens prévisionnels affectés à l'opération : 0.5 ETP d'un technicien rivière + 3 ETP d'agents

#### Périmètre

L'objectif du programme d'actions 2017-2021 est d'une part de poursuivre les travaux sur le bassin Aven-Ster Goz et d'autre part d'intégrer progressivement le Bélon et les petits côtiers après réalisation du diagnostic.

Le bassin versant de l'Aven couvre une surface d'environ 130 km<sup>2</sup> pour un linéaire de cours d'eau de l'ordre de 150 km. Le principal affluent de l'Aven est le Ster-Goiz, la surface de son bassin versant est de l'ordre de 80 km<sup>2</sup> pour environ 120 km de cours d'eau. Le bassin versant du Bélon et les ruisseaux côtiers représentent 140 km<sup>2</sup> pour un linéaire de cours d'eau estimé à 210 km d'après l'inventaire départemental.

#### Maîtrise d'ouvrage

Quimperlé Communauté exerce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence de "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement". Par ailleurs, les actions d'intérêt communautaire de protection et mise en valeur de l'environnement, dont la mise en œuvre des dispositifs contractuels de protection des milieux aquatiques, sont inscrites dans ses statuts.

#### 3.1/ Moyens humains mobilisés

Quimperlé Communauté a fait le choix d'un fonctionnement en régie pour mener à bien le programme d'actions prévu au Volet Milieux Aquatiques du Contrat Territorial. Les moyens humains mobilisés pour cela sont :

#### Technicien de rivière

L'animation du Volet Milieux Aquatiques sur le territoire Aven-Bélon est assurée par une technicienne de rivières qui y consacre un mi-temps (0,5 ETP).

Les temps d'animation de la technicienne de rivière sont présentés dans le tableau suivant :

Restauration	Concertation avec les propriétaires-exploitants pour obtenir les autorisations Élaboration des dossiers réglementaires (déclarations) Préparation, participation et suivi des travaux Mise en œuvre du volet alternatif à l'abreuvement direct au cours d'eau (contacts, visites terrains, conventions, fournitures d'équipements)
Entretien	Mise à jour des bases de données des propriétaires Demandes d'autorisations propriétaires Suivi des travaux des AAPPMA
Continuité	Visite des projets identifiés, concertation avec les propriétaires, Préparation, suivi des travaux de restauration de la petite continuité Accompagnement des propriétaires d'ouvrage en liste 2
Etudes et suivis	Indices d'abondances saumon et truite avec la Fédération de pêche du Finistère Informatisation des comptages frayères saumon en régie
Communication	Diffusion de la plaquette de présentation du contrat
Animation générale	Commissions et groupe de travail du SAGE Sud-Cornouaille, Commission Environnement ; réunions de pôle et de services, Réflexion sur les perspectives (évolution des CTMA...), Rédaction et mise en forme du bilan d'activités ; Élaboration des dossiers de demande de subvention et de solde, Mise à jour de la base de données du CTMA, cartes travaux, participation au réseau des Techniciens Rivière et aux journées techniques départementales, au groupe sur le financement du maintien du bon état, aux réunions sur la révision du SDAGE, Réponse à diverses sollicitations En 2021 : bilan-évaluation-prospective avec travail important de concertation auprès des acteurs du territoire

#### Equipe d'entretien des cours d'eau

Les travaux d'entretien, de restauration, les petits aménagements et certains suivis piscicoles sont réalisés par une équipe de trois agents en régie et un encadrant à 0,6 ETP. L'ensemble du personnel est employé par Quimperlé Communauté.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, le total des jours travaillés par les agents et l'encadrant aux actions liées aux cours d'eau s'élève à 412 jours soit 2 ETP au total, à comparer aux 3 ETP prévus. Ceci s'explique en partie par les mouvements de personnel (délai de remplacement d'un agent) et les arrêts maladies.

Le temps consacré aux différentes actions s'est réparti de façon suivante : entretien de l'Aven et du Ster Goz 48 %, 1<sup>er</sup> entretien du Bélon 38 %, urgences - embâcles 6 %, suivis piscicoles 7 %, morphologie 0 % et continuité 1%.



## Agents du service gestion du patrimoine

Les aménagements importants de restauration de la continuité et de la morphologie sont réalisés par des agents du service mutualisé de travaux communaux et intercommunaux. Leur intervention est facturée au service milieux aquatiques.

### 3.2/ Bilan des actions 2021

#### Objectifs et indicateurs de réalisation

Les principaux objectifs et indicateurs de réalisation sont synthétisés dans le tableau suivant :

Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	Indicateurs techniques (nb, km...)	Indicateurs financiers (en €)
Favoriser le bon fonctionnement des cours d'eau	Restauration morphologique des cours d'eau	Renaturation de cours d'eau		
		Matériels alternatifs à l'abreuvement	3	2 477,56 €
	Entretien des cours d'eau	Gestion de la ripisylve QC	38,86 km	72 994,76 €
		Gestion de la ripisylve AAPPMA	7,95 km	5 432,54 €
Améliorer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et agir en faveur des populations piscicoles menacées	Restauration de la continuité	Effacement et aménagement d'obstacles sur les affluents	2	4 138,22 €
Développer et suivre un observatoire des pratiques et de leurs impacts sur l'eau	Suivi des populations piscicoles	Suivi frayères saumon et indices fédération	Réalisation partielle	4 118,52 €
		Indice truite	Réalisé	1 778,60 €
Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication ciblée (public, thématique)	Mettre en œuvre une stratégie de communication, de sensibilisation	Supports de communication (plaquettes, expo...)	Diffusion de la plaquette d'information (457 envois)	288,38 €

#### DIG et démarches réglementaires

Afin de permettre la mise en œuvre du nouveau programme de travaux, une demande de Déclaration d'Intérêt Général couplée à un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau a été faite fin juin 2017. Cette procédure a donné lieu à une enquête publique qui s'est déroulée du 11 décembre 2017 au 12 janvier 2018.

#### Autorisations de travaux

En plus de la DIG, une demande d'autorisation écrite est envoyée aux propriétaires. Par ailleurs, des contacts téléphoniques ont lieu au fur et à mesure de l'avancement des chantiers.

#### Travaux de gestion de la ripisylve par l'équipe de Quimperlé Communauté

Le suivi des travaux de l'équipe de Quimperlé Communauté est assuré par l'encadrant de chantier au fur et à mesure de l'avancement de ceux-ci. Sur l'Aven et le Ster Goz, 21,5 km de cours d'eau ont été entretenus sur les 22 km prévisionnels. Sur le Bélon, où il s'agit des premiers travaux de gestion de la ripisylve, 17 km de cours d'eau ont été entretenus sur les 27 km prévisionnels. En tout, ce sont donc 38,5 km de cours d'eau qui ont fait l'objet de travaux de gestion de la ripisylve par les équipes de Quimperlé Communauté.

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif des travaux d'entretien réalisés en 2021 :

BV	Type	Cours d'eau	Linéaire réalisé (Km)
Ster Goz	Rivière	Ster Goz médian, Ster Goz aval	0,331 km
	Ruisseaux	Trégana aval, Véronique aval	5,429 km
	Chevelus	Drolou, Kernescop amont, Trégana amont,	7,563 km
<b>Total (km)</b>			<b>13,232 km</b>
Aven	Rivière		0 km
	Ruisseaux	Pont ar Marc'had	1,670 km
	Chevelus	Forven, Guerroue, Keranboyec, Kernaval, Lanveur, Pont ar Marc'had	6,510 km
<b>Total (km)</b>			<b>8,180 km</b>
Bélon	Ruisseaux		0 km
	Chevelus	Dourdu, Gorre Lanneguy, Ker Heol, Kerboudic, Kerbouen, Kercadoret, Kerfany, Kerforn, Kerim, Kerloc, Kernevev, Kerohan, Louanic, Loyan, Roz an Dachen, Tachen Vern, Terdiec, Verneur, Villeneuve	17,362 km
<b>Total (km)</b>			<b>17,362 km</b>
<b>Total général (km)</b>			<b>38,865 km</b>

#### Travaux de gestion de la ripisylve par les AAPPMA

Les AAPPMA réalisent depuis de nombreuses années des travaux d'entretien de cours d'eau. Avec l'intégration du Bélon et des petits ruisseaux côtiers dans le périmètre du contrat, les travaux de l'AAPPMA de Quimperlé sont désormais pris en compte et viennent s'ajouter aux travaux réalisés sur le bassin de l'Aven-Ster Goz par les AAPPMA du Ster Goz, de Pont Aven et de l'Aven et des étangs de Rosporden. Cet engagement des AAPPMA a été formalisé dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec la collectivité.

Le tableau ci-dessous présente les linéaires de cours d'eau ayant fait l'objet d'interventions par les AAPPMA :

BV	Type	Cours d'eau	AAPPMA du Ster Goz	AAPPMA de Pont Aven	AAPPMA de Rosporden	AAPPMA de Quimperlé
Ster Goz	Rivière	Ster Goz amont	1,135 km			
		Ster Goz médian	0,249 km			
Aven	Rivière	Aven amont			0,271 km	
		Aven médian		0,146 km	1,018 km	
		Aven aval		2,012 km		
Bélon & côtiers	Ruisseau	Dourdu, Merrien				2,559 km
	Chevelu	Kerancalvez, Kercaradec				0,558 km
<b>Total par AAPPMA (km)</b>			<b>1,384 km</b>	<b>2,158 km</b>	<b>1,289 km</b>	<b>3,117 km</b>
<b>Total général (km)</b>			<b>7,948 km</b>			

#### Travaux de restauration de la morphologie

L'apparition de travaux de restauration de la morphologie des cours d'eau constitue la principale évolution du nouveau contrat 2017-2021.

Le programme 2021 prévoyait une remise en fond de vallée sur le ruisseau de Coat Illis, affluent de l'Aven. Les travaux ayant été refusés par le propriétaire, des démarches auprès des propriétaires d'un autre site ont été engagées. Ils sont reportés à 2022.

#### Fourniture de matériels alternatifs à l'abreuvement direct

La dégradation des berges et du lit des cours d'eau par le piétinement des bovins et des chevaux est l'une des perturbations mise en avant dans le cadre de la mise à jour du diagnostic préalable à la mise en place du contrat 2017-2021.

Par ailleurs, l'abreuvement direct est interdit par le SAGE depuis juillet 2017.

Le dispositif proposé consiste en la mise à disposition gratuite, suite à la signature d'une convention, de systèmes d'abreuvement alternatifs. Les dispositifs proposés sont des pompes de prairies et des bacs d'abreuvement.

Trois bacs, ainsi que le tuyau permettant leur alimentation, ont été fournis en 2021 auprès d'un exploitant sur le bassin versant du Ster Goz.

#### Travaux de restauration de la continuité écologique

##### Petite continuité sur les affluents

Le programme 2021 prévoyait l'aménagement, le remplacement ou la suppression de 5 ouvrages.

L'aménagement de quatre de ces ouvrages était lié à la mise en œuvre des travaux de restauration morphologique qui n'ont pas été réalisés. Ainsi, en 2021, deux ouvrages ont été effacés, un programmé en 2020 reporté à 2021 et un programmé en 2021.

### **Accompagnement des propriétaires d'ouvrages en liste II**

L'engagement de la collectivité sur ce point consiste à accompagner les propriétaires d'ouvrages classé en liste II pour le montage de dossiers.

En 2021 un accompagnement a été réalisé auprès du propriétaire du moulin de Coat Canton, aux côtés de la DDTM, de l'OFB et de CCA. Plusieurs réunions ont eu lieu sur place, une proposition de cahier des charges pour engager une étude d'aménagement et des informations sur les possibilités de financement ont été apportées par la technicienne rivières aux propriétaires qui n'ont pour le moment pas donné suite.

### **Actions de suivi mises en œuvre en 2021**

Les objectifs de cette activité sont de compléter les connaissances du milieu naturel et de son environnement, de suivre les travaux d'entretien et d'aménagements ainsi que de chercher à en mesurer les impacts. Ainsi, le contrat prévoit la mise en place d'indicateurs pour le suivi des actions. L'essentiel de ces indicateurs est mis en œuvre en interne (mise à jour de la base de données REH, suivi frayères...) et il est fait appel à un prestataire pour réaliser l'évaluation de travaux de restauration (réalisation d'un indice d'abondance truite).

Cette année, la collecte de données se compose de la réalisation du suivi du déroulé du frai du saumon, de la participation des agents à la réalisation des indices d'abondance saumon et truite du réseau départemental de suivi du recrutement et de la mise en œuvre par la Fédération de pêche d'un indice truite sur des sites qui ont connus des travaux de restauration.

### **Comptage frayères saumon 2021-2022 sur l'Aven et le Ster Goz**

Le secteur de prospection s'étend de Pont Torret (confluence avec l'Aven) au ruisseau de Kery (limite Bannalec Scaër).

Plusieurs sorties ont été réalisées dans le cadre du suivi du déroulé du frai entre le 13 et le 22 décembre mais les conditions n'étant pas favorables (manque de visibilité), le comptage définitif des frayères 2021-2022 n'a pu être réalisé.

### **Indice truite 2021**

Un suivi selon le protocole "indices d'abondance de juvéniles de truites fario" a été réalisé sur trois stations ayant connus des travaux au cours du programme 2017-2021. Parmi ces trois stations deux avaient été pêchées en 2017 et une en 2015.

### **Indices d'abondance du réseau départemental de suivi du recrutement**

Les agents de l'équipe technique d'entretien des cours d'eau ont participé à la mise en œuvre de ces suivis sur le territoire de Quimperlé Communauté (1,5 journée pour l'indice d'abondance saumon et 0,5 journée pour l'indice d'abondance truite).

### **Diagnostic du Bélon et des côtiers sur le territoire de Quimperlé Communauté**

Le diagnostic, prévu en régie sur les années 2017 à 2019, n'a pas été réalisé.

### **3.3/ Information et communication**

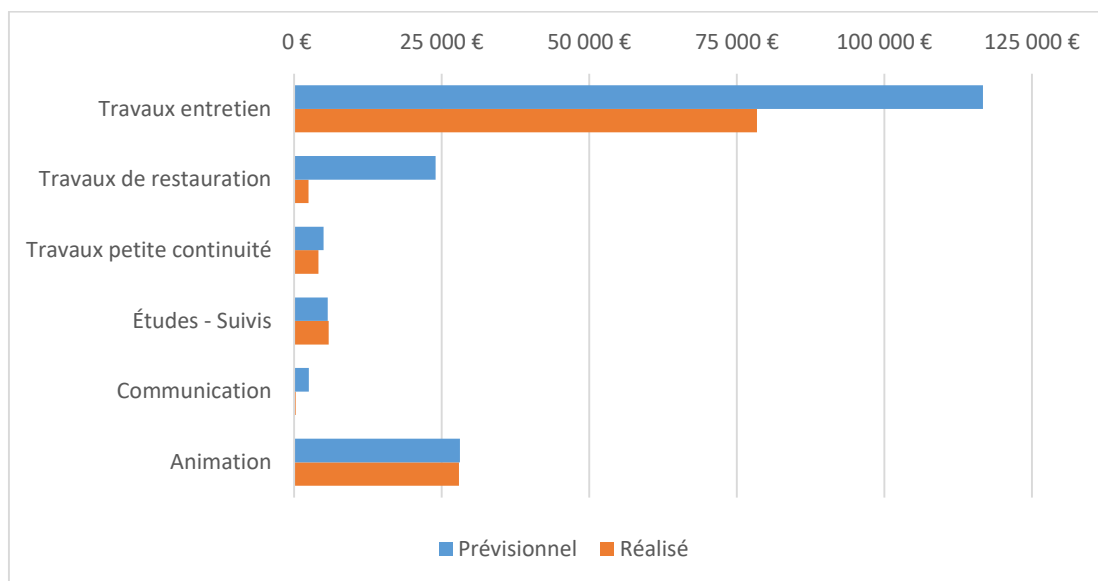
Un travail de refonte graphique et d'évolution des contenus de la plaquette d'information a été réalisé en 2017. La mise à jour de l'exposition CTMA, programmée en 2021, n'a pas été réalisée.

La plaquette est adressée à chaque propriétaire lors de l'envoi des demandes d'autorisation de travaux et mise à disposition dans les accueils des collectivités. Environ 457 envois ont été réalisés en 2021.

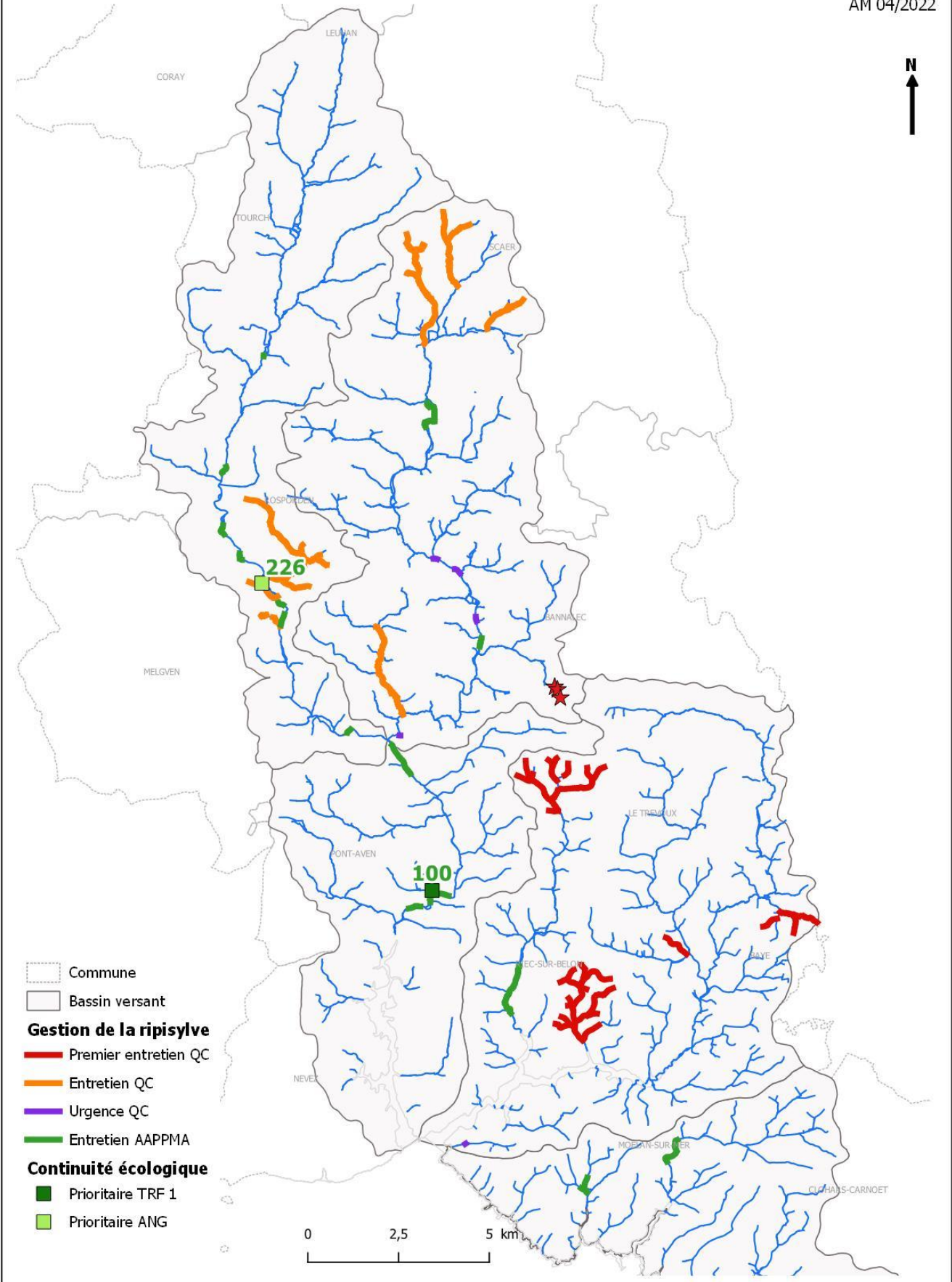
### 3.4/ Bilan financier 2021

**La dépense s'élève à 119 160,41€, soit 65,5% du budget prévisionnel.**

Le graphique ci-après permet de visualiser les opérations où les engagements financiers ont été réalisés dans l'année.



On note une consommation financière plus faible pour les travaux d'entretien. Cela est à mettre en relation avec le nombre d'ETP effectif (2 ETP) par rapport au nombre d'ETP prévisionnel (3 ETP). Les travaux de restauration morphologique n'ont pu être réalisés et sont reportés à 2022. Enfin, la mise à jour de l'exposition CTMA du volet communication n'a pas été réalisée.





### 3.5/ Perspectives 2022

#### Animation

Le pilotage du programme d'actions sera assuré par la Technicienne de rivière pour 0,5 ETP. Ses principales missions sont :

- Assurer la mise en œuvre des actions prévues au dispositif et définies dans l'évaluation du contrat
- Assurer le suivi administratif et financier des actions en lien avec les partenaires
- Préparer et animer les comités de pilotage
- Réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs
- Contribuer à la réalisation de l'évaluation finale
- Entretien des relations privilégiées avec les services de l'Etat, les services en charge de la police de l'eau, les divers acteurs concernés, les riverains...

#### Programme d'actions

Le programme 2022 s'inscrit dans la continuité des actions 2021. Le dimensionnement des différentes actions est présenté dans le tableau ci-dessous :

Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	ETP / prestations	Indicateur technique (nb, km...)	Budget
Favoriser le bon fonctionnement des cours d'eau	<i>Restauration morphologique des cours d'eau</i>	<i>Pas de travaux en 2022</i>			
	<i>Entretien des cours d'eau</i>	<i>Gestion de la ripisylve QC</i>	<i>2,24 ETP régie</i>	<i>48 km</i>	<i>91 631 €</i>
		<i>Gestion de la ripisylve AAPPMA</i>	<i>prestation (convention)</i>	<i>14 km</i>	<i>6 100€</i>
		<i>Gestion des embâcles QC</i>	<i>0,10 ETP régie</i>	<i>Non chiffré</i>	<i>4 091 €</i>
Améliorer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et agir en faveur des populations piscicoles menacées	<i>Restauration de la continuité</i>	<i>Effacement et aménagement d'obstacles sur les affluents</i>	<i>0,06 ETP régie + prestation</i>	<i>3</i>	<i>23 954 €</i>
Développer et suivre un observatoire des pratiques et de leurs impacts sur l'eau	<i>Suivi des populations piscicoles</i>	<i>Suivi des frayères de saumon</i>	<i>0,07 ETP régie</i>		<i>2 836 €</i>
		<i>Indice truite et saumon</i>	<i>0,03 ETP régie</i>		<i>1 227 €</i>
Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication ciblée (public, thématique)	<i>Mettre en œuvre une stratégie de communication, de sensibilisation, de formation</i>	<i>Refonte de l'exposition</i>			<i>500 €</i>
<b>Total</b>					<b>130 367 €</b>

## VII – PRESERVATION DES ZONES HUMIDES

→ *Disposition n°37 du SAGE : Restaurer les zones humides*

### 1. Suivi du Marais de Moustierlin

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0.22 ETP

#### Le contexte

Dans le cadre de la réhabilitation de la STEP de Fouesnant, des suivis ont été conduits depuis 2018 dans le marais de Moustierlin. Un enjeu majeur pour le site est la préservation de l'habitat lagunaire, classé au titre de la directive habitat faune flore.

Les travaux d'aménagement hydraulique menés sur les vannes du marais en 2014, ont rendu le maintien du rejet de la STEP envisageable et potentiellement compatible avec la restauration du caractère lagunaire du marais. Les eaux de rejets, comportant des apports importants d'azote et de phosphore et nécessitant une forte demande chimique en oxygène, étaient identifiées au départ comme une source de dégradation du milieu. **La mise en route de la STEP en juin 2021** après des travaux d'agrandissement et d'amélioration peut laisser présager une amélioration de la qualité des eaux de ces rejets.

#### Les résultats

L'étude des paramètres physico-chimiques conduite avant la mise en service des nouveaux équipements a permis d'établir un nouvel état des lieux des apports du BV et/ou de la STEP dans le marais. Il n'existe pas d'outil d'interprétation parfaitement adapté à la lecture de l'ensemble des données en milieu saumâtre. Cependant, **les résultats montrent des dépassements parfois très importants de certains seuils** pour toutes les grilles de référence existantes. Les interprétations des valeurs indiquent un milieu globalement très enrichi en éléments nutritifs qui conduit à des conditions de milieu dégradées. Elles se traduisent par :

- des développements denses de phytoplanctons,
- des quantités d'oxygène nécessaires pour oxyder la matière organique globalement insuffisantes.

Malgré la forte capacité d'adsorption des nutriments par la végétation du marais et l'efficacité des entrées d'eaux de mer dans ces processus d'épuration naturelle, plus particulièrement l'été, les apports dépassent souvent les possibilités de filtrations du milieu. Le phosphore, qui précipite au contact du sel, est stocké de manière importante au cœur du marais. Néanmoins, l'année 2021 marque un tournant dans la lecture des résultats. **La mise en service de la nouvelle STEP fait notamment apparaître une amélioration des concentrations bactériologiques en sortie de STEP à partir de juillet.** Pour le reste il est encore trop tôt pour constater d'autres améliorations.

La gestion anthropique des vannes, et notamment leurs fermetures à la mer face aux risques de bouchons d'algues, sont nécessaires pour assurer la vidange des eaux douces l'hiver. Mais, à cette période, elles limitent les apports marins et empêchent la dilution et l'oxygénation de l'eau du marais. Elles contraignent aussi la lagune à des niveaux de salinité très différents en hiver et en été ce qui fragilise la stabilité écosystémique du milieu. D'autre part, **la structure de l'exutoire présente actuellement des dimensions insuffisantes pour une évacuation des eaux** permettant un brassage et une mobilisation des sédiments en dehors du marais, comme prévu dans l'étude initiale. Ces manques d'échanges entre la mer et le marais sont renforcés en période de mortes eaux. A Cleut Rouz (point 4), au cœur du marais, les conditions physico-chimiques sont les plus dégradées. De plus, un gradient de vitesse de sédimentation est en augmentation en allant vers l'est et y atteint des niveaux critiques. Sans réussite dans la mise en œuvre de chasses d'eaux à ce niveau et à celui de Kerangaërel, **le risque de comblement des lagunes est préoccupant à court ou moyen terme.** Il met en péril les espèces dépendantes de la continuité écologique et entrave l'épuration naturelle de l'eau en réduisant les volumes échangés.

Les effets directs sur les espèces vivantes concernent principalement les invertébrés benthiques. Ces derniers voient leur composition spécifique affectée par le milieu globalement enrichi, en particulier à certaines périodes de l'année. Les suivis botaniques, ichtyologiques ou ornithologiques montrent que la diversité spécifique et la qualité des biocénoses, bien qu'ayant évolué depuis les travaux de vannage, ne représentent pas un marais salé aux fonctionnalités optimales. Le cortège spécifique se trouve réduit aux espèces les plus tolérantes aux fortes variations de salinité et aux apports de nutriments. **Le suivi indique donc que les conditions de milieu ne sont pas actuellement satisfaisantes au regard des objectifs de restauration des habitats.**

Les travaux engagés sur la STEP associés aux démarches engagées dans le cadre du SDAGE pour réduire les apports de matière organiques et d'éléments nutritifs contribuent à l'amélioration de la qualité des eaux douces qui transitent dans le marais et à l'amélioration des biocénoses du marais. Par contre, malgré une amélioration probable des rejets de la STEP, les matières phosphorées stockées dans le sédiment notamment sur le point S4 pourraient être relarguées dans le milieu pendant plusieurs années si la vase n'est pas exportée et ses apports limités. Ce paramètre est un facteur limitant pour l'accueil de la faune benthique sur le site (cf. étude Fouillet) et, par conséquent, pour leurs potentiels prédateurs. C'est aussi ce facteur qui permettra le classement du milieu en meilleure qualité.

## Les suites à donner

La reconquête du milieu lagunaire dépendra des capacités à mettre en œuvre les solutions techniques pour augmenter et réguler les échanges avec la mer. L'augmentation des ouvertures de vannes l'hiver, même occasionnelles, pourrait avoir des répercussions bénéfiques pour l'amélioration des paramètres physicochimiques. Idem pour l'évolution de la salinité au sein du plan d'eau et de fait sur l'ensemble de la vie biologique du marais. Néanmoins, des échanges, plus calés sur des cycles naturels, assureraient mieux la pérennisation des biocénoses. **La continuité des suivis permettra de voir si les travaux et les actions de gestions sont suffisants pour assurer des conditions compatibles avec les objectifs de diversification et de conservation des habitats, de la faune et de la flore.**

Le bilan du suivi du marais de Mousterlin est en [Annexe 16](#).

## 2. Projet de réhabilitation du site du Questel

**Maître d'ouvrage :** Concarneau Cornouaille Agglomération / ETP (Coordination)

### Le site du Questel en chiffres

#### Restauration - Aménagement des anciennes lagunes de Melgven, Site du Questel :

- 200 m de ruisseau renaturés et 70 m remis à ciel ouvert
- 11 000 m<sup>3</sup> de déblais terrassés
- Un bassin pluvial de 800 m<sup>3</sup>
- Création de 2 mares par étrépage

### Bilan de l'action 2021

Ce site a accueilli à la fin des années 1970 le système d'assainissement par lagunage de la commune de Melgven. En 2014, la ville a mis en service une nouvelle station d'épuration. La collectivité a alors étudié la possibilité d'une restauration environnementale de ce site périurbain selon 3 objectifs :

- Une gestion du pluvial permettant de préserver la qualité des milieux aquatiques
- La restauration des milieux aquatiques : le cours d'eau a été déplacé en bordure de parcelle, les zones humides ont été remblayées.
- L'ouverture du site au public pour en faire une zone récréative.

Une étude de dimensionnement a été confiée au bureau d'étude Ouest AM' et a permis de préciser l'aménagement du site. La procédure administrative d'autorisation de travaux s'est achevée par un arrêté préfectoral en date du 26 novembre 2020 (AR 29-2020-11-26-001). Les travaux ont débuté au printemps 2021 et se sont achevés au début de l'automne.



**L'inauguration du site est programmée en juin 2022.**

### Bilan financier

Poste de dépense		Prévisionnel	Réalisé			% réalisé
			Régie	Prestation	Total	
Questel	Tx Questel - Coordination	7 050,00 €	6 834,85 €	- €	6 834,85 €	97%
	Tx Questel - Restauration	372 885,00 €	- €	376 006,84 €	376 006,84 €	101%
	Questel - Communication (video + panneaux)	15 000,00 €	- €	1 440,00 €	1 440,00 €	10%
<b>TOTAL QUESTEL</b>		<b>394 935,00 €</b>	<b>6 834,85 €</b>	<b>377 446,84 €</b>	<b>384 281,69 €</b>	<b>97%</b>

## VIII - PROMOTION DES TECHNIQUES ALTERNATIVES AU DESHERBAGE CHIMIQUE

→ *Disposition n°6 du SAGE : Sensibiliser le grand public aux risques liés à l'usage des pesticides*

→ *Disposition n°8 du SAGE : Atteindre le « 0 phyto » dans l'entretien des espaces publics*

### 1. Bassins versants de la Baie de la Forêt

Maître d'ouvrage :

- Concarneau Cornouaille Agglomération /0.05 ETP d'un technicien
- Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0.05 ETP d'un technicien

#### 1.1/ Sur le territoire de la CCPF

La CCPF a la maîtrise d'ouvrage sur son territoire de l'action « atteindre le 0 phyto dans l'entretien des espaces publics ». Comme pour les années précédentes, la CCPF a informé les communes sur les différents dispositifs financiers existants pour l'acquisition de matériels spécifiques ainsi que sur les formations organisées par le Conseil Régional de Bretagne.

#### 1.2/ Sur le territoire de CCA

Un programme de lutte contre les pollutions dues aux phytosanitaires non agricoles a été mis en œuvre sur le territoire de l'Odet à l'Aven depuis 2009. Tout d'abord orienté sur les pratiques communales, le programme a ensuite évolué vers les techniques de jardinage au naturel.

Depuis 2017, la loi Labbé tend à restreindre, voire à interdire, l'utilisation des pesticides. A ce jour, il n'est plus possible pour un particulier de se procurer des produits phytosanitaires. En conséquence, après avoir accompagné cette transition vers le jardinage au naturel pendant plusieurs années, CCA a pris la décision de ne plus travailler avec les jardiniers amateurs.

Tous les efforts de la collectivité sont donc tournés vers les communes, pour lesquelles il subsiste toujours des difficultés pour entretenir l'espace public, notamment sur les cimetières et les terrains de sport. Cependant, suite aux récentes évolutions de la loi Labbé, CCA a réduit ses actions en lien avec les communes, pour probablement arrêter en 2022.

#### Evolutions de la loi Labbé

L'arrêté du 15 janvier 2021 dit « extension de la loi Labbé » modifie l'arrêté du 4 mai 2017. Il vise à interdire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 sur un certain nombre de nouveaux espaces comprenant notamment :

- Les propriétés privées à usage d'habitation, y compris leurs espaces extérieurs et leurs espaces d'agrément. Indirectement. Sur ces surfaces, les paysagistes ne peuvent plus utiliser de pesticides de synthèses.
- Les hôtels et les auberges collectives, les terrains de campings et les parcs résidentiels de loisirs les cimetières et columbariums
- Les équipements sportifs ...

La liste complète de ces espaces figure à l'arrêté du 15 janvier 2021.

Attention, les produits utilisables en agriculture biologique, les produits à faible risque et les produits de biocontrôle restent autorisés.

Il existe toutefois une exception pour certains équipements sportifs :

- Les terrains de grands jeux, les pistes d'hippodromes et les terrains de tennis sur gazon, dont l'accès est réglementé, maîtrisé et réservé aux utilisateurs
- Les golfs et les practices de golf, uniquement s'agissant des départs, greens et fairways

Pour ces équipements sportifs particuliers, l'interdiction entre en vigueur au 1er janvier 2025 (article 3).

#### Bilan des actions 2021

Pour 2021, CCA a essentiellement porté 3 actions :

Action	Résumé de l'action
Volet formation de la Région Bretagne	CCA a été le relai local des formations DEAN proposées par la Région. La synthèse figure au tableau ci-dessous. En quelques chiffres : <ul style="list-style-type: none"><li>• 16 thématiques différentes de formation ont été proposées sur le territoire</li><li>• Ces formations ont été proposées en 2020, mais elles ont dû être reportées du fait du contexte sanitaire</li><li>• Sur le territoire, 5 formations ont été retenues, une de ces dates a dû être annulée (COVID)</li></ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>16 agents sur les 22 inscrits ont pu suivre une formation</li> </ul>
<b>Prix « zéro Phyto en Bretagne »</b>	<p>CCA a accompagné la candidature de St Yvi au prix régional. Pour rappel, l'obtention de ce prix est soumise aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas utiliser de phytosanitaires sur l'ensemble des espaces de la collectivité depuis au minimum 1 ans sans discontinuer, y compris sur les cimetières et les terrains de sport</li> <li>Communiquer auprès de la population sur les démarches sur le sujet</li> <li>Réaliser un bilan des pratiques (annexe 5 de la charte JEVI) auprès de la structure de coordination opérationnelle de Bassin versant.</li> </ul>
<b>Label National « Terres Saines, Communes sans pesticides »</b>	<p>Suite à l'appel à candidature relayé par la Région Bretagne, Concarneau Cornouaille Agglomérations a postulé au Label « Terres Saines, Communes sans pesticides ». Ce Label se rapproche assez du prix « Zéro Phyto » Breton. Il a été attribué à l'Agglomération par le Sénateur Joel Labbé le 18 novembre dernier.</p>

Intitulé des formations DEAN 2020/2021	Nombre d'agents inscrits	Date
La taille des arbustes fruitiers et d'ornement	6	Formation annulée (COVID)
Apprendre à expliquer et argumenter le 0 phyto auprès des habitants l'intérêt d'une collectivité à se diriger vers le zéro phyto.	4	16/02/2021
Entretien et aménagement des cimetières	6	11/03/2021
Entretien et aménagement des espaces publics	3	18/03/2021
Entretien des terrains de sport de plein air (initiation)	3	09/03/2021
<b>Total</b>	<b>22</b>	

### Bilan financier

Le coût de l'opération pour 2021 est de 2 278.28 € :

Poste de dépense	Prévisionnel	Réalisé	% réalisation
Animation (0.05 ETP)	2 350 €	2 278.28 €	97 %
Prestation et impression	550 €	0 €	0 %
<b>Total</b>	<b>2 900 €</b>	<b>2 278.28 €</b>	<b>79 %</b>

## 2. Bassins versants de l'Aven Belon Merrien

Aucune action n'est mise en œuvre sur les bassins versants Aven – Belon – Merrien. En effet, les deux tiers des communes de Quimperlé Communauté n'utilisent plus d'herbicides en voirie. Seules quelques-unes disposent d'un plan de désherbage communal. Les élus n'ont pas souhaité signer la charte régionale d'entretien des espaces communaux qui impose la réalisation du plan de désherbage, dont l'intérêt est faible dans ce cas.

## IX – MOYENS MOBILISES

---

### 1. Equipe d'animation

L'équipe est composée de **10.99 ETP** (environ) répartis comme suit :

- **CCA : 6 ETP**
- **Quimperlé Communauté : 3.6 ETP**
- **CCPF : 1.39 ETP**

### 2. Bilan financier

Pour 2021, le budget prévisionnel consacré aux opérations « bassins versant » sous maîtrise d'ouvrage des communautés de communes était estimé à **688 023 €** (hors site du Questel). Les dépenses réalisées ont été de **531 801 € soit un taux de réalisation de 77%**, avec un financement réparti comme suit :

- Porteur de projet : **204 863 € TTC ⇒ 39%**
- AELB : **189 674 € TTC ⇒ 36 %**
- Conseil Régional : **€ TTC ⇒ 66 077 ⇒ 12 %**
- Conseil Départemental 29 : **70 942 € TTC ⇒ 13 %**

Compte tenu de la clé de répartition des dépenses définie dans la convention de partenariat entre les trois communautés de communes, la participation financière (une fois l'ensemble des subventions et participations déduites) pour chacune d'entre elle est la suivante :

- **CCPF : 72 529,60 € TTC => 14%**
- **CCA : 78 591,77 € TTC => 15% (hors site du Questel)**
- **QC : 53 741,62 € TTC => 10%**

- Annexe 1 : Compte rendu des réunions de CLE et avis sur le projet de SDAGE et PGRI 2022-2027
- Annexe 2 – Outils d’informations destinés aux nouveaux élus de la CLE et des EPCI (guide du SAGE, trombinoscope de la CLE, fiches enjeux)
- Annexe 3 - Arrêtés préfectoraux de renouvellement de la CLE
- Annexe 4– Etude de gouvernance Inter-SAGE Ouest Cornouaille /Odet /Sud Cornouaille
- Annexe 5 – Convention de partenariat renouvelée entre les 3 structures du SAGE (CCPF/CCA/QC)
- Annexe 6– Avis de la CLE
- Annexe 7– Rapport de restitution de l’étude sur l’ensablement de l’Aven et du Belon
- Annexe 8 – Feuille de route en faveur des économies d’eau
- Annexe 9 – Lettres agricoles de la Baie de la Forêt
- Annexe 10 – Bilan de la qualité des eaux de la Baie de la Forêt 2020/2021
- Annexe 11 – Plaquette d’informations sur les conseils individuels
- Annexe 12 – Dossier de candidature pour l’expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)
- Annexe 13 – Plaquette d’informations sur les MAEC 2021
- Annexe 14 – Bilan 2021 de la qualité des eaux sur le territoire du Pays Fouesnantais
- Annexe 15 – Bilan 2021 des actions sur l’Aven Belon Merrien
- Annexe 16 – Bilan du suivi des marais de Moustierlin